



Organisation
internationale
du Travail



Initiative Régionale
Amérique Latine et les Caraïbes
Sans Travail des Enfants

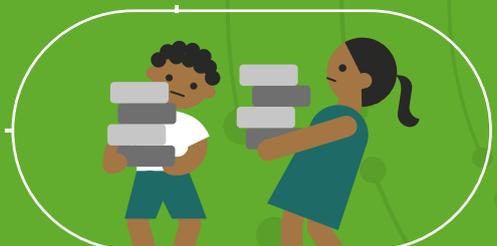


CEPALC

MODÈLE D'IDENTIFICATION DU RISQUE DE TRAVAIL DES ENFANTS

MÉTHODOLOGIE POUR LA CONCEPTION
DE STRATÉGIES PRÉVENTIVES
À L'ÉCHELLE LOCALE

DEUXIÈME ÉDITION (RÉVISÉE)
2022





Organisation
internationale
du Travail



Initiative Régionale
Amérique Latine et les Caraïbes
Sans Travail des Enfants



NATIONS UNIES

CEPALC

MODÈLE D'IDENTIFICATION DU RISQUE DE TRAVAIL DES ENFANTS

MÉTHODOLOGIE POUR LA CONCEPTION
DE STRATÉGIES PRÉVENTIVES
À L'ÉCHELLE LOCALE

DEUXIÈME ÉDITION (RÉVISÉE)
2022

Ce document fait partie de l'accord signé entre l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sur « le travail des enfants, la pauvreté et l'inégalité », une action inter-agences promue par l'OIT en sa qualité de Secrétariat technique de l'Initiative Régionale « Amérique latine et Caraïbes sans travail des enfants ». Cette action conjointe vise à générer des connaissances pour améliorer la prise de décision sur les politiques visant à la prévention et à l'élimination durable du travail des enfants dans la région.

Le rapport a été préparé par Andrés ESPEJO, responsable des affaires sociales de la Division du développement social de la CEPALC, sous la supervision de Laís ABRAMO, directeur de la Division du développement social, et de Daniela TRUCCO, responsable des affaires sociales de la même Division.

Nous remercions Heidi ULLMANN, Claudia ROBLES, Verónica AMARANTE, Soledad VILLAFañe et Pablo VILLATORO, de l'équipe de la CEPALC, et Elena MONTOBBIO, Ana LÓPEZ CASTELLÓ, María OLAVE, Noortje DENKERS et Olga GÓMEZ, de l'équipe du Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes, pour leurs précieux commentaires sur les versions précédentes de ce document. Nous remercions également Furio ROSATI du projet Understanding Children's Work (UCW), Valentina CORTÍNEZ du Centre latino-américain pour le développement rural (RIMISP), et José María RAMÍREZ du Service des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT. Enfin, des remerciements particuliers sont adressés à Ernesto ESPÍNDOLA, l'un des précurseurs du modèle développé dans ce document, qui a également fourni des commentaires utiles tout au long du processus.

ISBN : 9789220380901 (pdf web)

LC/TS.2022/37

Distribution: L

Copyright © Nations Unies et OIT, 2022

Première édition 2018

Deuxième édition (révisée) 2022

Tous droits réservés

Cette publication doit être citée comme suit : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)/ Organisation internationale du travail (OIT), *Modèle d'identification du risque de travail des enfants : méthodologie pour la conception de stratégies préventives à l'échelle locale* (LC/TS.2022/37), Santiago, 2022.

La reproduction intégrale ou partielle de cet ouvrage doit être demandée à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Division des documents et publications, publicaciones.cepal@un.org. Les États membres des Nations Unies et leurs institutions gouvernementales peuvent reproduire cet ouvrage sans autorisation préalable. Il leur est seulement demandé de citer la source et d'informer la CEPALC et l'OIT de cette reproduction.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 8

1 Travail des enfants et des adolescents en Amérique latine et les Caraïbes 12

2 Facteurs associés au travail des enfants et des adolescents 18

2.1 Facteurs liés au contexte 20

- A. Contexte macro-économique 20
- B. Secteurs économiques et marché du travail local 22
- C. Institutionnalité 23
- D. Politiques publiques 32

2.2 Facteurs familiaux et individuels associés 38

- A. Pauvreté et vulnérabilité 38
- B. Caractéristiques de la famille et du foyer 41
- C. Caractéristiques du garçon, de la fille ou de l'adolescent 44

3 Mesure du travail des enfants et ses sources d'information 46

3.1 Définition statistique du travail des enfants 47

3.2 Sources d'information 50

- A. Enquêtes et/ou modules qui mesurent le travail des enfants 50
- B. Recensements de la population et du logement 54
- C. Registres administratifs 56

4 Propositions pour l'estimation du risque de travail des enfants au niveau local 58

4.1 Modèle d'identification du risque de travail des enfants 59

- A. Étape I: Identification des facteurs associés au travail des enfants 60
- B. Étape II: Élaboration du modèle logistique 61
- C. Étape III: Mise en œuvre du modèle par le biais de recensements de la population 64
- D. Étape IV: Caractérisation territoriale 65
- E. Validation de la méthodologie MIRTE 67

4.2 Modèle de vulnérabilité au travail des enfants (IVTI) 70

- A. Étape I: Facteurs associés au travail des enfants 71
- B. Étape II: Validation et réduction des facteurs 71
- C. Étape III: Indice de vulnérabilité au travail des enfants 73
- D. Étape IV: Caractérisation des territoires 75

6 Bibliographie 80

5 Conclusions 76

ANNEXES 88

Annexe 1:
Études sur les facteurs associés au travail des enfants 89

Annexe 2:
Modèles avec variable dépendante binaire 89

Annexe 3:
Application STATA du MIRTE 89



INTRODUCTION

Le travail des enfants est un phénomène répandu et persistant en Amérique latine et dans les Caraïbes. Sa survenue est directement liée à la violation des droits fondamentaux des garçons, filles et adolescents, et génère des impacts négatifs profonds et durables tout au long de la vie (CEPALC, 2017). Conscients de ces profondes conséquences négatives, les pays de la région déploient depuis plus de 20 ans de grands efforts pour éradiquer ce fléau. Il s'agit notamment de la ratification d'instruments internationaux - en particulier la convention sur l'âge minimum, 1973 (n° 138), et la convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182) de l'Organisation internationale du travail (OIT) -, de la réalisation d'avancées législatives importantes au niveau national, du développement d'une base de connaissances sur la question, et de la promotion de politiques et de programmes de prévention et d'élimination. Cela a conduit à une réduction significative de l'incidence du travail des enfants¹, ce qui place l'Amérique latine et les Caraïbes dans une position privilégiée pour devenir la première région en développement exempte de travail des enfants (OIT, 2013).

Selon les estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT, 2017), 10,5 millions de garçons, filles et d'adolescents étaient engagés dans le travail des enfants en Amérique latine et les Caraïbes, ce qui correspond à 5,3 % de la population régionale âgée de 5 à 17 ans. Bien que l'on constate une tendance à la baisse lorsque l'on compare ces résultats à ceux de 2008 - au cours de cette période, le travail des enfants a été réduit d'environ 4 millions - il est également vérifiable que les progrès sont lents, et l'on s'attend à ce que le travail des enfants augmente de manière significative en raison des conséquences de la pandémie du COVID-19 (CEPALC-OIT, 2020), ce qui appelle à redoubler d'efforts pour éviter un retour en arrière.

La complexité du phénomène, combinée à un scénario économique complexe pour l'Amérique latine et les Caraïbes², exige non seulement de redoubler d'efforts pour éviter un retour en arrière, mais aussi d'agir pour accélérer le rythme de la réduction du travail des enfants. Dans ce contexte, 30 pays de la région, ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs, mettent en œuvre l'Initiative Régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes sans travail des enfants, qui vise à accélérer le rythme d'élimination de ce grave problème afin de parvenir à la réalisation de la Cible 8.7 de l'Agenda 2030.

Pour atteindre l'objectif ambitieux d'éliminer toutes les formes de travail des enfants d'ici 2025, l'Initiative Régionale a élaboré un cadre accélérateur des politiques³. Cela comprend une série de stratégies qui visent à maximiser la portée et l'efficacité des systèmes de protection sociale et

1 « Ces évolutions sont également susceptibles d'avoir été motivées, en grande partie, par des forces économiques et démographiques plus larges qui ont accompagné les efforts des gouvernements » (OIT, 2017:3).

2 Voir : CEPALC (2017). Brechas, ejes y desafíos en el vínculo entre lo social y lo productivo.

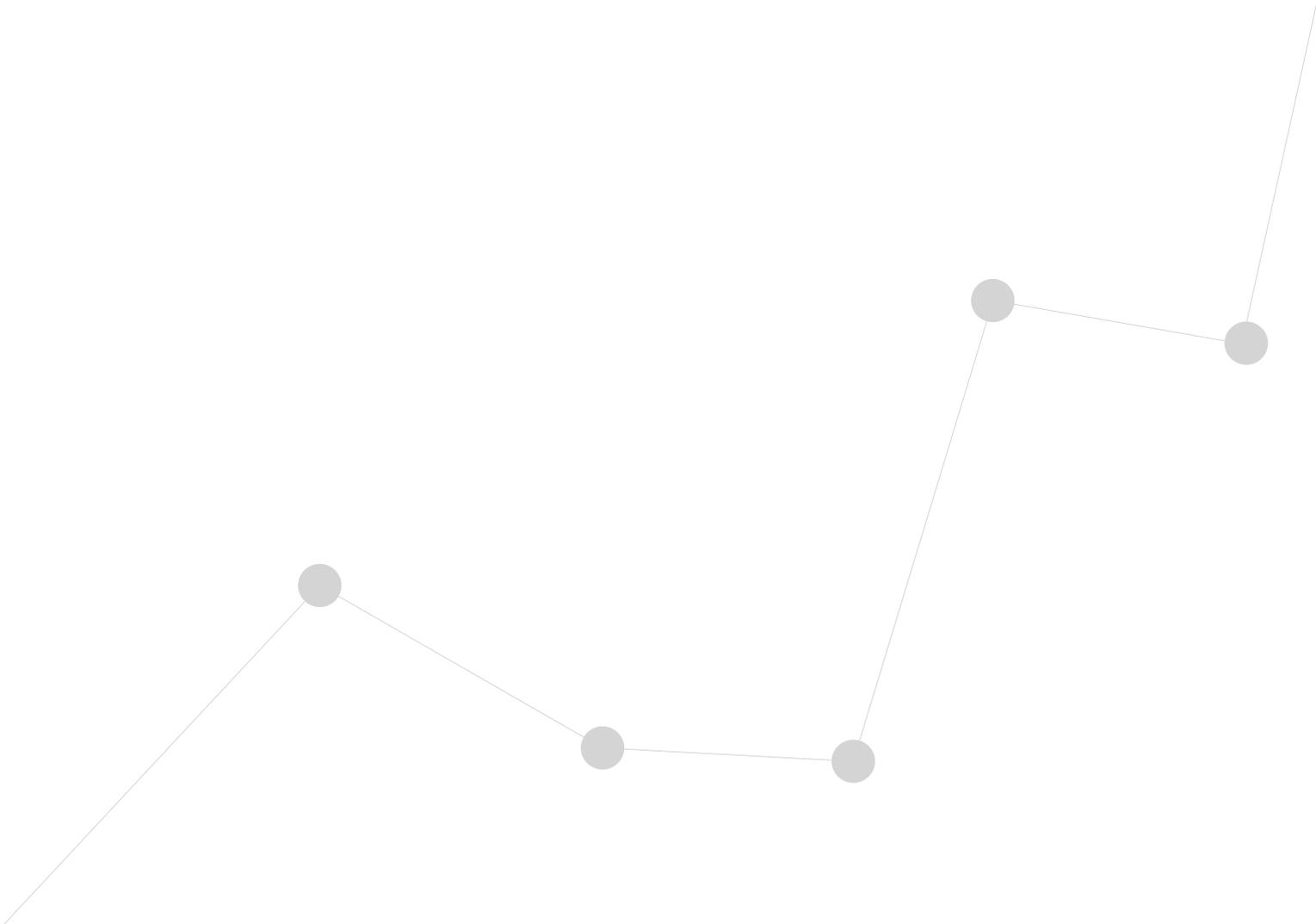
3 Voir : http://www.iniciativa2025alc.org/sites/default/files/estrategia-para-acelerar-la-reduccion-del-trabajo-infantil-en-alc-al-2025_0_0.pdf

d'éducation dans la prévention et l'élimination du travail des enfants, sous l'articulation des ministères du Travail respectifs (OIT, 2017). Le cadre accélérateur des politiques est basé sur la combinaison de deux approches : d'une part, une approche protectrice pour l'élimination du travail des enfants et le rétablissement des droits, et d'autre part, une approche préventive, qui comprend des actions visant à identifier et à intervenir en temps utile auprès des garçons, filles et adolescents qui travaillent, afin d'empêcher leur entrée précoce sur le marché du travail.

Dans le cadre de ces actions, et considérant qu'il est impératif de fournir des données fiables, complètes et actuelles qui serviront de base pour déterminer les priorités de l'action nationale et sous-nationale visant à prévenir et éliminer le travail des enfants, le Bureau régional de l'OIT pour les Amériques, en sa qualité de Secrétariat technique de l'Initiative Régionale « Amérique latine et Caraïbes sans travail des enfants », a encouragé un partenariat avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) afin de générer conjointement des outils et des connaissances permettant d'identifier à temps les garçons, filles et adolescents qui travaillent.

De cette alliance est né un outil comportant deux méthodologies : *le Modèle d'identification du risque de travail des enfants* et *l'Indice de vulnérabilité au travail des enfants*, qui, bien qu'avec des différences, permettent - sur la base des informations statistiques existantes dans les pays - d'identifier les territoires dans lesquels il existe une plus grande probabilité ou vulnérabilité au travail des enfants et d'estimer le poids des différents indicateurs de risque dans les territoires, afin de définir quelles actions multisectorielles sont les plus pertinentes dans ces derniers pour interrompre la trajectoire du travail des enfants. Cela permettrait aux pays, tant au niveau national que sous-national, de disposer d'informations fiables pour concevoir des réponses ciblées et coordonnées, améliorer la performance et l'efficacité des politiques publiques, progresser dans la réalisation des objectifs nationaux et contribuer à la réalisation des engagements mondiaux pris.

Le document est structuré en cinq sections. La première examine, sur la base des informations disponibles, le contexte actuel du travail des enfants dans la région, en analysant sa prévalence dans les pays et en recherchant des caractéristiques communes entre eux. La seconde passe en revue différentes études afin de pouvoir élaborer un corps analytique qui rende compte des facteurs associés au travail des enfants. Cette section est divisée en deux parties : d'une part, les facteurs associés au contexte sont analysés et, d'autre part, des éléments sont fournis sur les facteurs dans le ménage et chez l'enfant lui-même. La troisième section examine les différents éléments impliqués dans la mesure du travail des enfants, y compris les questions liées à la définition statistique et aux sources d'information disponibles pour cette mesure. La quatrième section détaille les deux méthodologies proposées pour identifier et estimer le travail des enfants au niveau sous-national à partir des informations statistiques existantes au niveau national. Enfin, la cinquième section présente un exercice de validation de la méthodologie proposée, indiquant ses forces et ses faiblesses.



1

TRAVAIL DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS EN AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

En Amérique latine et les Caraïbes, la plupart des pays ont fait des efforts importants pour prévenir et éliminer le travail des enfants. Ce processus a conduit à une réduction significative en termes absolus et relatifs, plaçant la région dans une position privilégiée pour devenir la première région en développement exempte de travail des enfants (OIT, 2013).

Selon les estimations de l'OIT (2017), le pourcentage de garçons, filles et adolescents âgés de 5 à 17 ans qui travaillent est passé de 10,8 % en 2008 à 7,3 % en 2016, ce qui équivaut à une diminution de 3,7 millions de personnes engagées dans le travail des enfants. Au cours de cette période, on a également constaté une réduction significative des travaux dangereux⁴, qui sont passés de 6,7 % à 4,4 %, soit l'équivalent de 3,2 millions d'enfants et d'adolescents.

Tableau 1
Amérique latine et les Caraïbes :
Travail des enfants et travail des enfants dangereux, 5-17 ans, 2008, 2012 et 2016

Année	Population totale 5-17	Population soumise au travail des enfants 5-17	Pourcentage	Population soumise au travail des enfants dangereux 5-17	Pourcentage
2008	141.043.000	14.125.000	10,8	9.436.000	6,7
2012	142.693.000	12.505.000	8,8	9.638.000	6,8
2016	144.004.000	10.461.000	7,3	6.278.000	4,4

Source : OIT, 2013 et OIT, 2017.

En chiffres absolus, on estime qu'en 2016, plus de 10,4 millions d'enfants et d'adolescents âgés de 5 à 17 ans travaillaient dans la région. Bien que les statistiques ne soient pas comparables entre les pays, en suivant les définitions officielles et les statistiques rapportées dans chacun d'entre eux, on peut voir que le Brésil, le Mexique et le Pérou sont les pays ayant les plus grandes populations dans cette condition. En termes de pourcentage, les pays où la prévalence du travail des enfants est la plus élevée sont Haïti (34 %), la Bolivie (26 %), le Paraguay (22 %) et le Pérou (21,8 %) ; et ceux où la prévalence est la plus faible sont le Costa Rica (2,1 %), le Panama (2,5 %), le Belize (3,2 %) et l'Argentine (5,8 %).

⁴ L'article 3(d) de la Convention de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, 1999 (n° 182), définit le travail des enfants dangereux comme suit :
(d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Tableau 2
Amérique latine et les Caraïbes (19 pays) : Population et pourcentage de garçons, filles et adolescents en situation de travail des enfants (différentes années)

Pays	Année	Garçons, filles et adolescents de 5 à 17 ans en situation de travail des enfants	
		Nombre	% du groupe d'âge total
Argentine	2017	522.706	5,8
Belize	2013	3.528	3,2
Bolivie (État pluriel de)	2008	800.180	26,4
Brésil	2019	1.800.000	4,6
Chili	2013	219.624	6,6
Colombie	2019	586.000	5,4
Costa Rica	2016	20.896	2,1
Équateur	2016	290.325	6,5
El Salvador	2015	140.700	8,9
Guatemala	2014	731.115	16,9
Haiti	2012	815.993	34,4
Honduras	2019	364.765	14,8
Jamaïque	2016	37.965	5,8
Mexique	2019	2.017.737	7,1
Panama	2016	23.855	2,5
Paraguay	2011	416.425	22,4
Pérou	2018	818.589	10,5
République dominicaine	2010	304.062	12,2
Uruguay	2010	68.100	9,9

Source : CEPALC, sur la base des données officielles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Note 1 : La définition et la mesure officielles rapportées par chaque pays sont utilisées. Dans la plupart des pays, le travail des enfants mesuré est associé à celui d'une activité/profession économique non autorisée.

Note 2 : Pour l'Argentine, les tranches d'âge sont 5 - 15 ans et 16 - 17 ans.

Note 3 : Pour la Bolivie, la République dominicaine et le Pérou, les tranches d'âge sont 5 - 13 ans et 14 - 17 ans.

Et bien que les chiffres varient d'un pays à l'autre, on constate qu'une grande partie des enfants et adolescents qui travaillent le font dans des activités agricoles.

Bien qu'il n'existe pas d'études régionales actualisées en Amérique latine et les Caraïbes permettant de comparer la situation des garçons, filles et adolescents dans la région, celles réalisées au niveau national⁵ montrent que la région présente une série de caractéristiques communes en matière de travail des enfants.

Parmi les caractéristiques qui ressortent, et bien que les chiffres varient d'un pays à l'autre, on constate qu'une grande partie des enfants et adolescents qui travaillent le font dans des activités agricoles. Au sein des sous-régions, la sous-région andine présente la plus forte concentration de ces activités (62 %), suivie de la Mésio-Amérique (43 %), tandis que la plus faible proportion, 38 %, se trouve dans le Cône Sud (OIT, 2013). Au niveau national, en Équateur, par exemple, les résultats de l'enquête sur le travail des enfants (2013) montrent que 71 % des garçons, filles et adolescents qui travaillent le font dans l'agriculture, 21 % dans le secteur des services et 8,1 % dans l'industrie. Au Guatemala, l'enquête ENCOVI (2014) rapporte que 65 % des garçons, filles et adolescents qui travaillent sont employés dans l'agriculture. En Jamaïque, l'enquête JYAS 2016 indique que 17,4 % des personnes en situation de travail des enfants travaillent dans l'agriculture, principalement dans l'agriculture familiale. En Colombie, selon la Gran Encuesta Integrada de Hogares (2017), l'agriculture représente 44,4 % du travail des enfants, tandis que le commerce, les hôtels et les restaurants en représentent 30,1 % (DANE, 2017). Au Mexique, 30 % des garçons, filles et adolescents travaillent dans le secteur agricole, 25 % dans le secteur des services et 23 % dans le commerce (INEGI, 2015).

Une deuxième caractéristique régionale est le pourcentage élevé d'informalité dans le travail des enfants, particulièrement concentré dans le travail familial non rémunéré. Au Guatemala, par exemple, plus de 64 % des garçons, filles et adolescents employés se trouvent dans le secteur informel, où plus de 95 % travaillent en tant que travailleurs familiaux non rémunérés (ENEI, 2014). Au Salvador, 70 % des enfants travailleurs sont informels et 60 % du total sont des travailleurs familiaux non rémunérés (DIGESTYC, 2013). Au Panama, deux garçons, filles et adolescents sur trois travaillent sans être rémunérés dans leur propre maison (INEC et UCW, 2014).

Une troisième caractéristique commune est la division marquée du travail des enfants par sexe. Nous constatons ici que les garçons et les adolescents ont des taux de travail des enfants plus élevés que les filles et les adolescentes ; et que les premiers concentrent leur travail dans des activités productives en dehors du foyer, notamment dans l'agriculture. Au Salvador, par exemple, 76 % du

⁵ Les études nationales mesurent le travail des enfants de différentes manières, elles ne sont donc pas comparables.

travail des enfants est effectué par des hommes, où l'agriculture, l'élevage et la foresterie prédominent (DIGESTYC, 2013). Au Belize, selon l'enquête nationale sur l'activité des enfants de 2013, les garçons et les adolescents (5,1 %) sont quatre fois plus susceptibles que les filles (5,1 % contre 1,2 %) d'être victimes du travail des enfants. Au Guatemala, environ 67 % du travail des enfants est effectué par des hommes, notamment des garçons indigènes, 69 %, principalement dans l'agriculture, 65 % (ENEI, 2014). D'autre part, les filles et les adolescentes concentrent leur travail dans des activités domestiques et de soins non rémunérées. En Équateur, par exemple, 7 personnes sur 10 âgées de 5 à 17 ans qui effectuent des tâches domestiques sont des femmes (INEC, 2012). Au Brésil, quant à lui, environ 214 000 enfants et adolescents sont engagés dans le travail domestique et, parmi eux, 94,2 % sont des femmes, une proportion qui se maintient chez les adultes et qui marque la forte division sexuelle dans cette profession (CEPALC, 2016).

Cette situation génère un double désavantage, car beaucoup d'entre elles, en plus d'effectuer un travail domestique rémunéré, doivent effectuer des tâches ménagères dans leur propre maison. Il convient de noter que cette activité est souvent invisible car, dans certains pays, le travail des enfants n'est pris en compte que dans les limites du système de comptabilité nationale, laissant le travail domestique et de soins (non rémunéré) en dehors des mesures officielles.

Une quatrième caractéristique que l'on peut tirer des rapports nationaux est que le travail des enfants et des adolescents touche davantage les populations autochtones et d'origine africaine. Dans l'État plurinational de Bolivie, près de la moitié des garçons, filles et adolescents en situation de travail des enfants sont indigènes, et nombre d'entre eux exercent des activités dangereuses. De même, au Brésil, selon les données du PNAD de 2016, environ 64 % des enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent sont d'origine africaine, un fait qui augmente dans les régions du Nord et du Nord-Est, où l'incidence de cette population dépasse 80 %. Une situation

Au Brésil, quant à lui, environ 214 000 enfants et adolescents sont engagés dans le travail domestique et, parmi eux, 94,2 % sont des femmes, une proportion qui se maintient chez les adultes et qui marque la forte division sexuelle dans cette profession (CEPALC, 2016). Cette situation génère un double désavantage, car beaucoup d'entre elles, en plus d'effectuer un travail domestique rémunéré, doivent effectuer des tâches ménagères dans leur propre maison.

similaire est observée en Uruguay, où l'incidence du travail des enfants parmi les enfants et les adolescents d'origine africaine âgés de 5 à 17 ans est de 17,2 %, tandis que parmi ceux qui ne sont pas d'origine africaine ou autochtones, elle est de 13 %.

En outre, dans la plupart des pays de la région, on observe une concentration dans certaines régions au sein des pays. Au Pérou, les régions présentant les taux les plus élevés de travail des enfants sont Huancavelica (79 %), Puno (69 %), Huánuco (65 %), Amazonas (64 %) et Pasco (50 %) (MINTRA, 2015). Au Brésil, les États de Bahia, Minas Gerais, Pará et São Paulo présentent la plus forte concentration de garçons, filles et adolescents engagés dans le travail des enfants, tous comptant plus de 100 000 enfants (SAGI, 2015).

Une cinquième caractéristique commune est que, dans la plupart des pays, les enfants et les adolescents ne reçoivent aucune rémunération, et ceux qui en reçoivent une sont bien en dessous des niveaux légalement établis dans les pays. En Colombie, par exemple, en 2017, 56,2 % des enfants et adolescents qui travaillent n'étaient pas rémunérés. En Équateur, seuls 30,5 % ont déclaré recevoir un revenu pour leur travail. Au Costa Rica, 20,9 % des enfants et adolescents de sexe féminin qui travaillent reçoivent une rémunération en nature pour leur travail. En Uruguay, en revanche, la majorité d'entre eux reçoivent un revenu monétaire en échange de leur travail, ce qui représente moins de 9 % du revenu total des foyers.

Enfin, en Amérique latine et les Caraïbes, le travail des enfants et des adolescents se concentre à un âge plus avancé, généralement entre 15 et 17 ans, une caractéristique qui diffère de celles que l'on trouve dans d'autres régions du monde. En effet, selon le dernier rapport Estimations mondiales préparé par l'OIT (2017), dans le monde, les enfants âgés de 5 à 11 ans constituent 48 % du nombre total d'enfants soumis au travail des enfants, un chiffre qui, dans les Amériques⁶, avoisine les 37 %.

En somme, le rythme des progrès et des indicateurs atteints suscite des inquiétudes quant à la possibilité d'atteindre les objectifs et les engagements nationaux et internationaux, notamment le programme 2030 pour le développement durable. Pour atteindre l'objectif ambitieux d'éliminer toutes les formes de travail des enfants d'ici 2025, il faut agir sur plusieurs fronts, notamment la réduction de la pauvreté, l'amélioration de l'accès, de la rétention, de la pertinence et de la qualité de l'éducation, la création d'opportunités de travail décent pour les membres adultes de la famille (hommes, femmes et jeunes en âge de travailler), la promotion de l'égalité des sexes, le renforcement des politiques de protection sociale, entre autres, en accordant une attention particulière aux populations les plus vulnérables au travail des enfants, en tenant compte des dimensions territoriales, de genre et ethniques-raciales.

⁶ Comprend les pays d'Amérique latine, les Caraïbes, les États-Unis et le Canada. Pour plus de détails sur les pays considérés, voir : OIT (2017). Estimations globales sur le travail des enfants. Résultats et tendances 2012-2016.



2

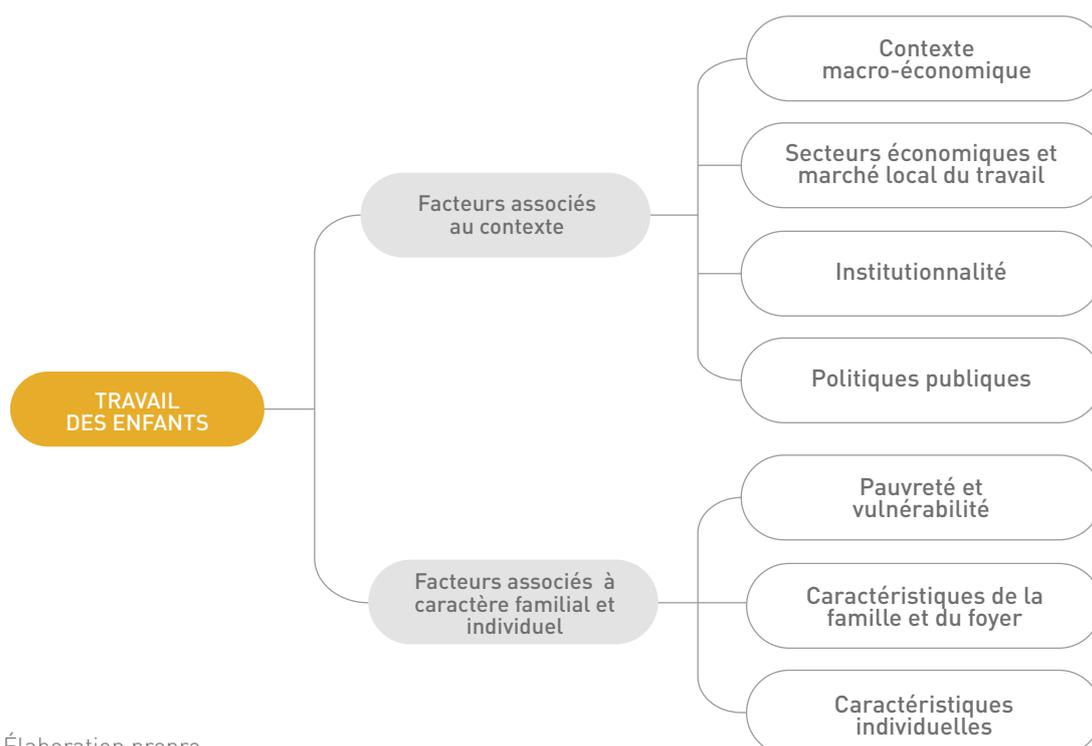
FACTEURS ASSOCIÉS AU TRAVAIL DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

Les principales dimensions d'analyse qui ressortent de l'analyse documentaire pour expliquer le phénomène du travail des enfants sont présentées ci-dessous.

L'information est structurée en deux sections (voir graphique No. 1). Tout d'abord, les facteurs associés au contexte dans lequel vivent les garçons, filles et adolescents et leurs familles, et la manière dont ils influencent la décision de les intégrer au marché du travail, sont présentés. Dans ce contexte, on distingue le contexte macro-économique, les secteurs économiques, les institutions et les politiques publiques qui sont mises en œuvre.

Ensuite, elle montre les facteurs familiaux et individuels, à savoir les caractéristiques des pères, des mères, des garçons et des filles et leur statut socio-économique, qui contribuent à expliquer la persistance du phénomène.

Graphique 1
Facteurs associés au travail des enfants



Source : Élaboration propre.

2.1 Facteurs liés au contexte

A. Contexte macro-économique

Plusieurs facteurs économiques sont associés à une augmentation ou à une diminution du travail des enfants. Des aspects tels que le produit intérieur brut (PIB) et le PIB par habitant du pays, le salaire minimum et sa capacité à couvrir les coûts de la vie (salaire critique), les crises socio-économiques, le chômage, la prépondérance de certains secteurs économiques et leur dynamisme, le degré de formalité du marché du travail et l'augmentation de la demande de main-d'œuvre qualifiée, ont un impact sur la décision des familles d'intégrer leurs enfants au marché du travail ou, au contraire, de les maintenir à l'école.

Il existe une vaste littérature qui montre que le travail des enfants est un mécanisme tampon pour les familles face aux crises socio-économiques, comme celle que le monde connaît en raison de la pandémie de Covid-19. Un exemple en est l'étude de Blanco et Valdivia (2006), qui analyse l'incidence de la contraction économique au Venezuela pendant la période 2002-2003.

Il existe une vaste littérature qui montre que le travail des enfants est un mécanisme tampon pour les familles face aux crises socio-économiques, comme celle que le monde connaît en raison de la pandémie de Covid-19. Un exemple en est l'étude de Blanco et Valdivia (2006), qui analyse l'incidence de la contraction économique au Venezuela pendant la période 2002-2003. Les résultats ont révélé que la proportion de garçons et des filles sur le marché du travail a presque doublé lorsque le PIB a chuté, puis a diminué lorsque l'économie a repris. Des effets similaires ont été constatés en Argentine au cours de la période 1998-2002 (Rucci, 2003) et lors de la crise du peso au Mexique en 1995 (McKenzie, 2003). De même, un examen des tendances dans quatre pays de la région pendant la période de crise financière de 2008-2009 a montré que la crise économique a ralenti ou inversé les progrès dans la lutte contre le travail des enfants. Plus précisément, le travail des enfants a augmenté de manière significative en Colombie, de manière marginale au Salvador, tandis que le Brésil et l'Équateur ont connu un net recul des progrès (OIT, 2013).

Au niveau des foyers, les résultats de la recherche montrent que le travail des enfants est souvent un élément important de la manière dont les foyers réagissent aux chocs financiers subis par une famille, comme la perte d'un emploi. Les données relatives à l'impact des chocs liés au chômage illustrent ce point. Par exemple, une étude menée par Duryea et al. (2007) dans une zone urbaine du Brésil a révélé qu'une augmentation du chômage des adultes a un effet significatif sur la probabilité (jusqu'à 60 %) que les enfants abandonnent l'école et commencent à travailler.

Les restrictions d'accès au crédit exercent une pression sur le travail des enfants en interférant avec la capacité des parents à faire des compromis entre les revenus actuels et futurs (Acevedo et al., 2011 ; Brown, 2002). Dans un scénario d'accès au crédit, face aux variations des revenus, les ménages peuvent s'appuyer sur leurs anticipations de revenus futurs et ainsi modérer la contrainte de consommation dans le temps. Lorsque les ménages sont limités dans leur accès au crédit, ils doivent puiser dans leurs actifs actuels et substituer le rendement futur de l'éducation des enfants aux contraintes actuelles.

Dehejia et Gatti (2002) testent cette hypothèse en échantillonnant 172 pays et constatent qu'il existe une relation négative et significative entre le travail des enfants et les contraintes de crédit, cette relation étant plus forte dans les pays à faible revenu. Mesurée par la part du crédit dans le PIB national, une augmentation d'un écart-type de la part du crédit dans le PIB est associée à une diminution de 10 % de l'écart-type du travail des enfants. De même, l'accès au crédit atténue l'augmentation du travail des enfants dans des contextes de variations ou de chocs des revenus des foyers (Beegle, Dehejia et Gatti, 2003 ; dans Acevedo et al., 2011).

Inversement, la croissance économique, mesurée par l'augmentation du PIB et du PIB par habitant, est liée à la diminution du travail des enfants. L'analyse réalisée par l'OIT dans quatre pays de la région, pour les 12-14 ans, au cours de la période 2001-2007, montre une forte corrélation inverse entre les deux phénomènes : un coefficient de -0,83 en Colombie ; -0,73 au Brésil ; -0,51 au Costa Rica ; et -0,47 au Honduras. Le même rapport analyse l'élasticité du travail des enfants par rapport aux fluctuations de l'économie. Le résultat pour ces pays est de -0,13 lorsque le PIB par habitant est utilisé (c'est-à-dire que pour chaque augmentation de 1 pour cent du PIB par habitant, le taux d'activité ou de participation de ce groupe de population est réduit de 0,13 point de pourcentage) et de -0,08 avec le PIB total (OIT, 2009).

L'analyse des données réalisée par Sauma (ILO, 2015) indique que les cas du Chili, du Panama, du Pérou, de la Bolivie et du Guatemala font exception à la relation décrite. Le Chili et le Panama, deux pays qui affichaient les taux de travail des enfants les plus bas en 2002, malgré une croissance économique élevée, n'ont pas enregistré de baisse significative en 2012, ce qui pourrait indiquer, selon l'auteur, que plus les niveaux de travail des enfants sont bas, moins la croissance économique a d'impact sur leur réduction.

De même, la Bolivie et le Pérou ont connu une croissance économique élevée, mais n'ont pas réussi à réduire leur taux de travail des enfants. Le Guatemala, quant à lui, a connu une faible croissance économique et a obtenu une réduction modeste du travail des enfants. Ces trois pays présentaient les taux de travail des enfants les plus élevés au début de la période de mesure.

B. Secteurs économiques et marché du travail local

Comme nous l'avons vu plus haut, le phénomène du travail des enfants est étroitement lié à l'évolution de l'économie des pays et, plus particulièrement, à la dynamique et aux caractéristiques des économies locales où vivent les familles. La dynamique économique au niveau local et les caractéristiques du marché du travail ont un impact, d'une part, sur l'offre d'emploi, sa qualité et les salaires, et d'autre part, sur l'évaluation subjective de l'éducation en fonction du rendement qu'elle représente sur le marché du travail local.

Des niveaux plus élevés d'informalité sur le marché du travail sont liés à une plus grande incidence du travail des enfants. L'analyse régionale de Sauma (OIT, 2015) révèle une forte corrélation positive entre les deux dimensions, c'est-à-dire que des niveaux plus élevés d'informalité correspondent à des taux plus élevés de travail des enfants.

En outre, il existe des secteurs économiques où la prévalence du travail des enfants est plus élevée. Selon le rapport Estimations mondiales du travail des enfants de l'OIT (2017), le secteur de l'agriculture - qui comprend la pêche, la sylviculture, l'agriculture de subsistance et commerciale, l'élevage et l'aquaculture - est le secteur dans lequel les adolescents actifs sont le plus susceptibles d'effectuer des travaux dangereux et où se concentre la majeure partie du travail des enfants. Selon les estimations de l'OIT dans les Amériques, environ 5,5 millions de garçons, filles et adolescents en situation de travail des enfants travaillent dans le secteur agricole, ce qui représente 51,5 % de la population des enfants travailleurs dans la région (OIT, 2017). En outre, 60,3 % de ce travail agricole des enfants est de nature dangereuse et, en général, les garçons, filles et adolescents sont plus susceptibles de travailler comme travailleurs auxiliaires pour les membres de leur famille.

Plusieurs études indiquent que la région où vivent les garçons, filles et adolescents et leurs familles a un impact sur la probabilité qu'ils entrent sur le marché du travail. Des analyses effectuées au Nicaragua (Bonilla, 2010) montrent que les foyers des zones urbaines dont le chef de famille est économiquement actif réduisent la probabilité de travail des enfants de 49 % par rapport aux chefs de famille actifs des zones rurales. Une étude menée en Équateur (Villazhañay et Narváez, 2014) souligne que les enfants vivant dans des zones urbaines augmentent leurs chances d'étudier et de ne pas travailler de 4,94 points de pourcentage.

Outre les mouvements de l'économie, la valorisation du capital humain qualifié par le marché du travail local influence les décisions des familles de garder leurs enfants à l'école ou de les placer dans un emploi. Dans le même rapport (OIT, 2015), la demande accrue de travailleurs qualifiés est associée à une augmentation de la scolarisation des enfants et à une réduction du travail des enfants, car les avantages futurs associés à l'éducation augmentent. La croissance de l'industrie technologique en Inde, qui exige une main-d'œuvre hautement qualifiée, a affecté la valorisation de l'éducation. Les districts ayant le taux le plus élevé de création d'entreprises et d'emplois dans le secteur des services technologiques ont également connu la plus forte augmentation du taux de scolarisation, qui est étroitement liée au déclin du travail des enfants.

Ainsi, comme le note le rapport, « dans les pays où il existe peu d'opportunités de travail décent nécessitant des compétences avancées et où les avantages de l'éducation sont donc limités, les parents ont moins de raisons de retarder l'entrée de leurs enfants dans le monde du travail et d'engager les coûts liés à leur scolarité » (OIT, 2015 : xix).

C. Institutionnalité

Une part importante des efforts des agences internationales engagées dans la prévention et l'élimination du travail des enfants a consisté à produire des accords et des normes pour définir le travail des enfants et fixer des priorités pour l'action politique nationale. Trois instruments internationaux importants - la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant⁷, la Convention n° 138 de l'OIT sur l'âge minimum⁸ et la Convention n° 182 de l'OIT sur l'élimination des pires formes de travail des enfants⁹ - établissent ensemble les frontières juridiques du travail des enfants et fournissent la base juridique des mesures qui peuvent être prises aux niveaux national et international pour faire progresser sa prévention et son élimination (OIT, 2015).

La plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont ratifié ces instruments et ont appliqué une série de clauses de flexibilité contenues dans ces derniers, relatives au champ d'application, à la détermination de l'organe de contrôle, à la fixation d'un âge minimum, entre autres, qui ont un impact différent sur l'institutionnalité et la nature des mesures législatives et politiques appliquées.

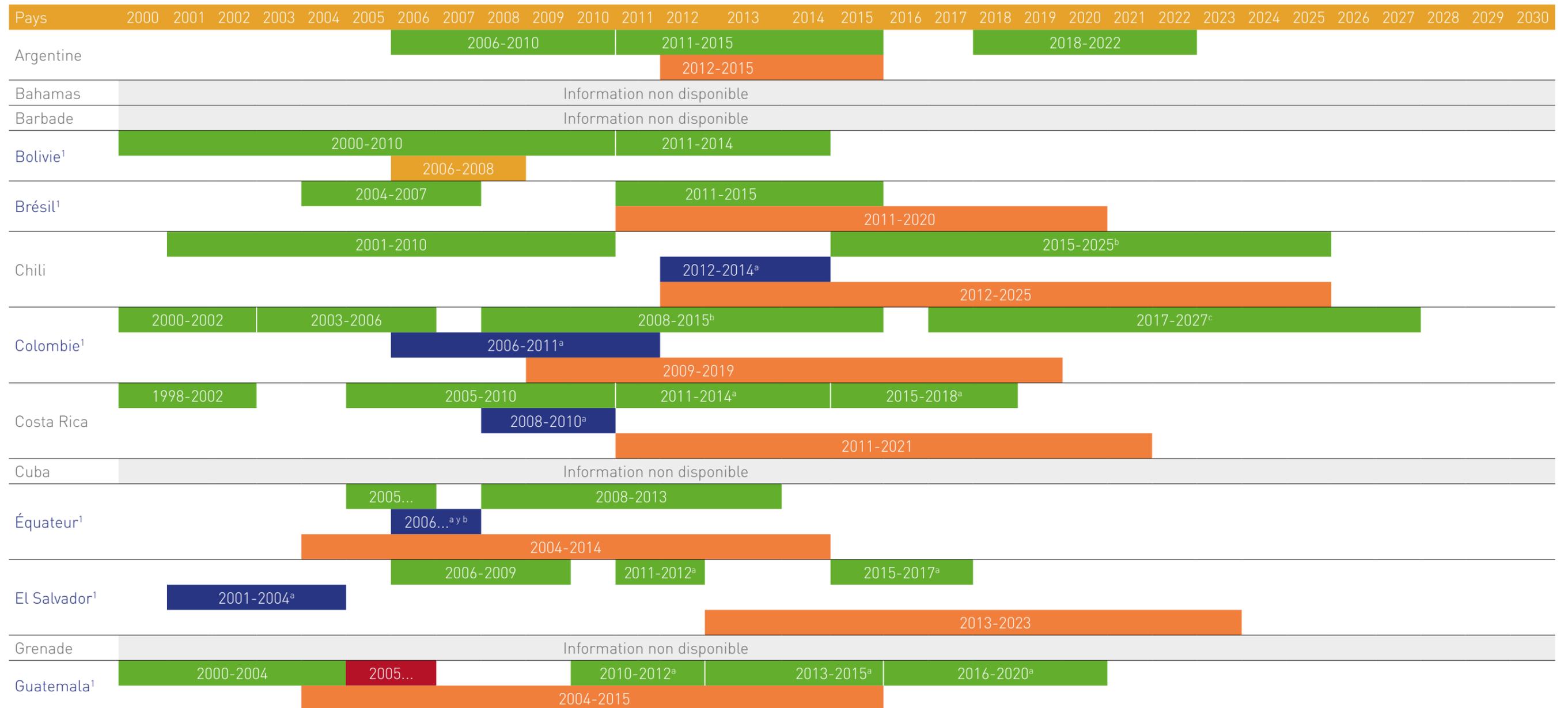
Par exemple, dans la plupart des pays de la région, les institutions chargées de surveiller le travail des enfants et des adolescents sont les ministères du Travail. D'autre part, les plans de prévention et d'élimination du travail des enfants et de protection du travail des adolescents ont été élaborés par des commissions nationales spécialisées en la matière, dirigées par les ministères du Travail en association avec les ministères du Développement social/de la Protection sociale ou les organes directeurs des politiques de l'enfance et de la famille. Plusieurs pays de la région intègrent la question du travail des enfants dans les lignes directrices, les stratégies ou les lignes d'action des plans de développement nationaux et/ou des plans nationaux pour les enfants et les adolescents. Il convient de noter que, outre les politiques générales de prévention et d'élimination du travail des enfants, certains pays ont approuvé des instruments pour des questions spécifiques telles que l'exploitation sexuelle commerciale des garçons, filles et adolescents, la traite des mineurs et le travail domestique des enfants.

7 Voir : <http://www.un.org/es/events/childrenday/pdf/derechos.pdf>

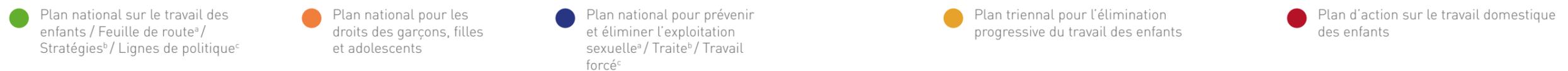
8 Voir : http://www.ilo.org/dyn/normlex/es/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C138

9 Voir : http://www.ilo.org/dyn/normlex/es/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C182

Tableau 3
Politiques, stratégies et plans nationaux contre le travail des enfants et ses pires formes en Amérique latine et les Caraïbes (Période 2000 - 2030)

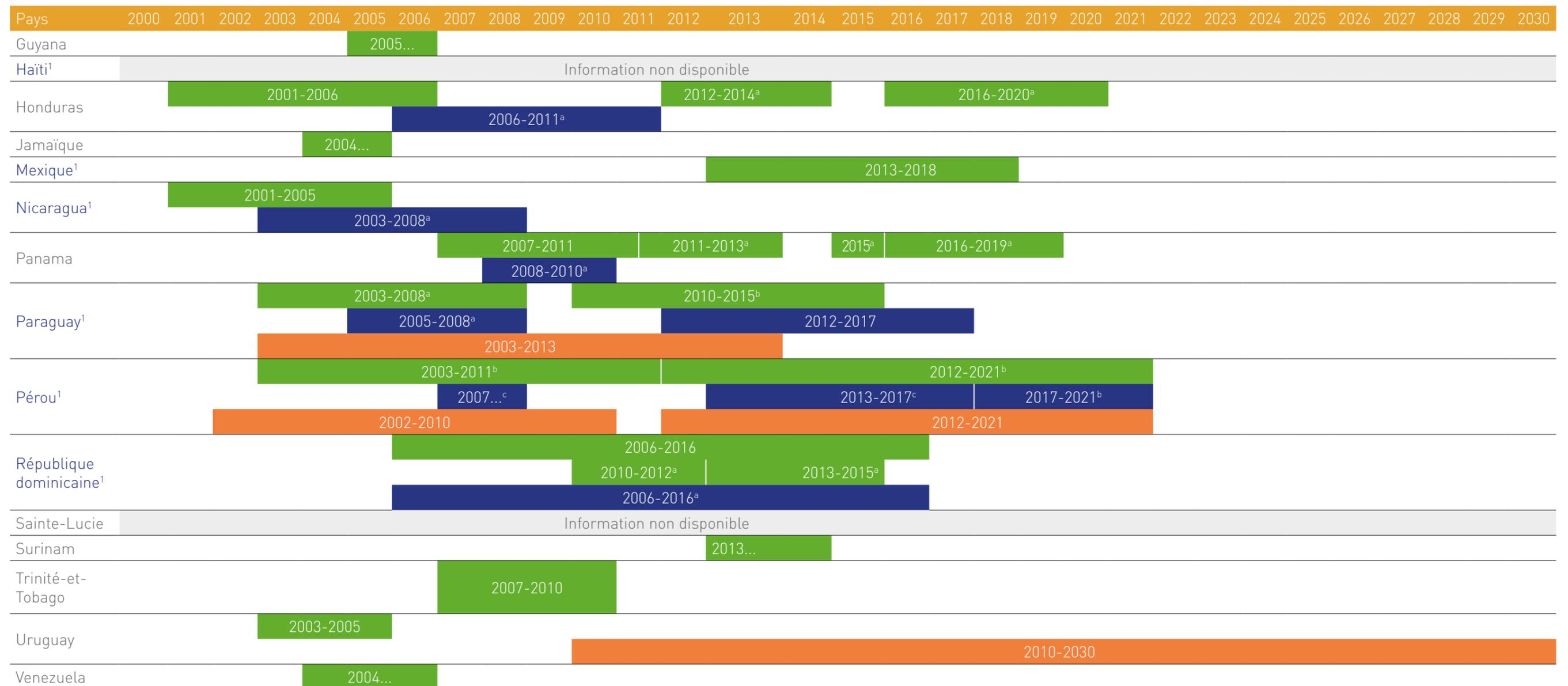


¹ Pays qui ont inclus la question du travail des enfants dans leur Plan national de développement



Source : R. Cheng. Mise à jour à juin 2020.

Tableau 3
Politiques, stratégies et plans nationaux contre le travail des enfants et ses pires formes en Amérique latine et les Caraïbes (Période 2000 - 2030)



¹ Pays qui ont inclus la question du travail des enfants dans leur Plan national de développement

- Plan national sur le travail des enfants/Feuille de route^a/Stratégies^b/Lignes de politique^c
- Plan national pour les droits des garçons, filles et adolescents
- Plan national pour prévenir et éliminer l'exploitation sexuelle^a/Traite^b/Travail forcé^c
- Plan triennal pour l'élimination progressive du travail des enfants
- Plan d'action sur le travail domestique des enfants

Source : R. Cheng. Mise à jour juin 2020.

Ces dernières années, des efforts ont été faits pour articuler les plans, stratégies et politiques spécifiques au travail des enfants et des adolescents avec d'autres plans de grande envergure existants - principalement sur les enfants, la lutte contre la pauvreté, le développement et l'inclusion sociale, et l'éducation ; avec différents organismes publics, comme dans le cas de la Estrategia Nacional de Erradicación del Trabajo Infantil en Colombia (Stratégie nationale pour l'élimination du travail des enfants en Colombie), qui associe le Ministerio de la Protección Social, al Instituto Colombiano de Bienestar Familiar, al Ministerio de Educación Nacional y al Departamento Nacional de Planeación (ministère de la Protection sociale, l'Institut colombien du bien-être familial, le ministère de l'Education nationale et le Département national de la planification) ; et avec l'offre et les instruments de protection sociale pour renforcer les objectifs d'élimination du travail des enfants, comme dans le cas du Brésil, l'intégration du Programa de Erradicación del Trabajo Infantil (PETI) (Programme d'élimination du travail des enfants) dans la Bolsa Familia (IPEC, 2007 ; DNP, s/f).

En outre, la fixation d'âges légaux minimums pour l'emploi, qui fait partie de la législation nationale, est un outil important pour la sauvegarde des droits des garçons, filles et adolescents (UNICEF, 2016). En ce qui concerne l'âge minimum d'admission à l'emploi, la Convention n° 138 de l'OIT indique qu'il ne devrait pas être inférieur à l'âge auquel prend fin la scolarité obligatoire, ou en tout cas à 15 ans. Toutefois, la même convention contient une clause de flexibilité qui prévoit que les pays dont l'économie et les moyens d'enseignement ne sont pas suffisamment développés peuvent, dans un premier temps, fixer un âge minimum de 14 ans, après consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs concernées, lorsque de telles organisations existent.

En effet, l'âge minimum d'admission à l'emploi dans la région varie d'un pays à l'autre, allant de 14 à 16 ans, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 4
Amérique latine et les Caraïbes (28 pays) :
Âge minimum général d'admission à l'emploi, par pays

Pays	Âge minimum (a)
Argentine	16 ans
Bahamas	14 ans
Barbade	16 ans
Bolivie (État plurinational de)	14 ans
Brésil	16 ans (b)
Chili	15 ans

Pays	Âge minimum (a)
Colombie	15 ans
Costa Rica	15 ans
Cuba	15 ans
Équateur	14 ans
El Salvador	14 ans
Grenade	16 ans
Guatemala	14 ans
Guyane	15 ans
Haïti	14 ans
Honduras	14 ans
Jamaïque	15 ans
Mexique	15 ans
Nicaragua	14 ans
Panama	14 ans
Paraguay	14 ans
Pérou	14 ans
République dominicaine	14 ans
Sainte-Lucie	14 ans
Suriname	16 ans
Trinité-et-Tobago	16 ans
Uruguay	15 ans
Venezuela (République bolivarienne du)	14 ans

Source : Élaboration propre et mise à jour sur la base de l'OIT, 2016a.

- Certains pays (par exemple le Brésil, le Costa Rica et la République dominicaine) autorisent le travail avant l'âge minimum général afin de promouvoir la formation professionnelle.
- Selon la législation brésilienne, l'âge minimum d'accès au travail ou à l'emploi est de 16 ans, sauf pour l'apprentissage à partir de 14 ans.

En outre, la Convention n° 138 de l'OIT reconnaît également un âge minimum pour les travaux légers, qui n'interfèrent pas avec l'éducation de l'enfant, et pour les travaux dangereux. En ce qui concerne les travaux légers, tous les pays de la région ont un âge aligné sur l'âge déclaré pour le travail. En ce qui concerne le travail dangereux, tous les pays d'Amérique latine et les Caraïbes, conformément à la Convention n° 182 de l'OIT, ont fixé l'âge minimum pour ce type de travail à 18 ans.

Un autre élément important de la protection des enfants et des adolescents est l'établissement d'un âge minimum pour l'achèvement de la scolarité obligatoire ou d'un niveau minimum d'enseignement obligatoire¹⁰. Dans toute la région, l'âge minimum pour achever la scolarité obligatoire varie largement, entre 14 et 18 ans, et dans de nombreux pays, les âges ne sont pas clairement indiqués ; ils font plutôt référence à des niveaux de scolarité ou à des années de scolarité obligatoire (UNICEF, 2016). En ce qui concerne ce dernier indicateur, dans la région, les années de scolarité varient de 6 ans de scolarité obligatoire au Nicaragua à 15 ans en Équateur et au Venezuela.

Tableau 5
Amérique latine et les Caraïbes (26 pays) :
Âge minimum et nombre d'années d'enseignement obligatoire, par pays

Pays	Âge minimum pour l'achèvement de la scolarité obligatoire	Années d'études obligatoires
Argentine	18 ans	13 ans
Bahamas	16 ans	11 ans
Bolivie (État plurinational de)	18 ans	14 ans
Brésil	17 ans	14 ans
Cuba	15 ans	9 ans
Chili	-	12 ans
Colombie	-	10 ans
Costa Rica	-	10 ans
Équateur	17 ans	15 ans
El Salvador	-	9 ans
Grenade	16 ans	9 ans
Guatemala	15 ans	10 ans

¹⁰ Malgré cela, les normes internationales ne fournissent pas d'indications explicites sur le niveau et l'âge appropriés auxquels les enfants devraient être scolarisés.

Pays	Âge minimum pour l'achèvement de la scolarité obligatoire	Années d'études obligatoires
Guyane	14 ans	9 ans
Haïti	15 ans	-
Honduras	-	9 ans
Jamaïque	-	-
Mexique	18 ans	14 ans
Nicaragua	-	6 ans
Panama	15 ans	11 ans
Paraguay	-	9 ans
Pérou	16 ans	12 ans
République dominicaine	-	9 ans
Sainte-Lucie	15 ans	10 ans
Trinité-et-Tobago	12 ans	6 ans
Uruguay	-	14 ans
Venezuela (République bolivarienne du)	16 ans	15 ans

Source : Élaboration propre basée sur UNICEF 2016, UNESCO/UIS 2016, UNESCO, 2011, Loi sur l'éducation.

Les preuves accumulées montrent les impacts de ces stratégies et leurs limites. Dans le cas du Brésil, Ferro et Kassouf (2005) analysent l'impact de la législation (adoptée en 1998) et constatent une diminution statistiquement significative du travail des enfants pour les hommes et les femmes dans les secteurs urbains et ruraux grâce à cette législation.

En revanche, une étude menée par Edmonds et Shrestha (2012) dans 59 pays montre que moins de 1 % de la variation du travail rémunéré des enfants peut être expliquée par les implications de la réglementation. En revanche, les caractéristiques du foyer expliquent 63 % de la variation de la participation des enfants au travail rémunéré. Sans aucun doute, les lois et les actions visant à réglementer le travail des enfants sont nécessaires, mais pas suffisantes. Ce constat réaffirme qu'il est nécessaire de s'orienter vers des stratégies d'intervention articulées qui ont un impact majeur sur le bien-être des familles.

D. Politiques publiques

Le rapport global de l'OIT sur le travail des enfants 2013¹¹ identifie deux types de politiques comme étant les plus efficaces pour réduire le travail des enfants : les politiques de protection sociale et les politiques d'éducation. D'une part, les politiques de protection sociale réduisent la probabilité que les familles doivent recourir au travail des enfants comme stratégie de survie face aux chocs économiques ou aux vulnérabilités du cycle de vie. D'autre part, l'existence d'une offre éducative gratuite, de qualité, valorisée et pertinente influence la décision des familles d'investir dans l'éducation de leurs enfants comme alternative au travail des enfants (OIT, 2013 ; OIT-MINTRAB, 2016 ; Kumari, 2013 ; Sauma, 2015).

Les programmes de transferts monétaires conditionnels et inconditionnels se sont imposés comme le dispositif central des politiques de lutte contre la pauvreté et comme un instrument important de protection sociale dans la plupart des pays d'Amérique latine et les Caraïbes. Les données de 2017 montrent que 20 pays de la région¹² ont au moins un programme qui suit ce schéma, avec une couverture proche de 20,7 % de la population totale de la région, ce qui correspond à 133,5 millions de personnes vivant dans 30,2 millions de foyers (CEPALC, 2019).

Ces programmes ont montré des résultats positifs en amortissant l'effet des chocs économiques des foyers, en réduisant la participation des garçons, filles et adolescents au travail des enfants, les heures travaillées et en augmentant la scolarisation (Hoop et Rosati, 2014). Par exemple, au Panama, les bénéficiaires autochtones âgés de 12 à 15 ans ont connu une réduction de près de 16 % du travail des enfants et une augmentation de près de 8 % de la scolarisation dans le primaire dans les zones autochtones (UNICEF, 2015a). Dans le cas du Brésil, Cardoso et Souza (2004 ; dans UCW, 2011) constatent que les garçons, filles et adolescents issus de foyers recevant des transferts monétaires conditionnels ont 4 % plus de chances d'aller à l'école que ceux qui n'en reçoivent pas. Il convient de noter que l'impact du programme est le plus fort pour l'enseignement primaire et diminue tout au long du cycle éducatif. En outre, il est important de souligner que ce type d'instrument, ainsi qu'un revenu de base d'urgence¹³, sont proposés pour satisfaire les besoins de base et soutenir la consommation des ménages afin de faire face et de surmonter les impacts socio-économiques de la crise générée par le COVID-19 (OIT-CEPALC, 2020).

11 Voir : http://www.ilo.org/jpec/Informationresources/WCMS_211966/lang--es/index.htm.

12 Argentine, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

13 Voir : https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/45527/5/S2000325_es.pdf

Tableau 6
Programmes publics sélectionnés pour leur impact sur le travail des enfants

Programme	Impact sur la réduction du travail des enfants	Impact sur l'éducation	Année de l'évaluation
Programme "Familles pour l'inclusion sociale" - Argentine	Oui	Il a découragé la participation des adolescents au travail et a légèrement réduit la participation des enfants âgés de 3 à 13 ans aux activités de travail.	-- 2006
Programme pour l'extension de la couverture de l'enseignement secondaire (PACES) - Colombie	Oui	Il a réduit les heures de travail des filles de 1,5 heure par semaine.	Les résultats scolaires et les performances aux tests ont augmenté, tout comme les taux d'achèvement des études secondaires. 2002
			2013
Familles en action - Colombie	Oui	Réduction de la participation des enfants âgés de 10 à 17 ans aux activités économiques rémunérées dans les zones rurales et urbaines (à l'exception du groupe d'âge des 14-17 ans dans les zones rurales). Réduction des tâches ménagères.	2007
			2010
			2012
			2013
Programme pour l'élimination du travail des enfants (PETI) - Brésil	Oui	Réduction du travail des enfants de 5 à 25 points de pourcentage selon les régions ; associée à l'allongement de la journée scolaire.	2002
			2007
			2013
Programme Bolsa Familia - Brésil	Oui	Réduction de 2 % du travail des enfants dans la population âgée de 5 à 17 ans. Réduction des heures consacrées aux tâches domestiques de 4,5 heures par semaine. Retarder de 10 mois l'entrée sur le marché du travail des enfants et des adolescents.	2009
			2013

Tableau 6
Programmes publics sélectionnés pour leur impact sur le travail des enfants

Programme	Impact sur la réduction du travail des enfants	Impact sur l'éducation	Année de l'évaluation
Régime de pension sociale - Brésil	Oui	La prestation de retraite perçue par les femmes âgées a augmenté la fréquentation scolaire dans la tranche d'âge 10-14 ans.	2008 2013
Bono de Desarrollo Humano - Équateur	Oui	Il a réduit le taux de participation aux activités économiques.	Le taux de scolarisation a augmenté. 2006 2011
Programme d'allocation sociale II (PRAF-II) - Honduras	Non	Il n'y avait aucune preuve d'un impact sur la réduction du travail des enfants ou sur les taux d'inscription ou de rétention à l'école.	2006 2013
Programme Advancing Through Health and Education (PATH) - Jamaïque	Non	Il n'y avait aucune preuve d'un impact sur la réduction du travail des enfants ou sur les taux d'inscription ou de rétention à l'école.	2013
Programme de développement humain Oportunidades / Prospera - Mexique	Oui	Réduction de la participation des enfants âgés de 12 à 14 ans aux activités économiques de 8 % la première année et de 14 % la deuxième année ; chez les femmes âgées de 15 à 18 ans, la réduction était de 11 % la première année.	-- 2001 2007 2010
Réseau de protection sociale - Nicaragua	Oui	La scolarisation et la persévérance scolaire ont augmenté jusqu'à la sixième année pour les enfants âgés de 7 à 13 ans.	-- 2005 2013

Programme	Impact sur la réduction du travail des enfants	Impact sur l'éducation	Année de l'évaluation
Projet TEKOPORA - Paraguay	Oui	--	2008
Programme Juntos - Pérou	Oui	Réduction de l'incidence du travail des enfants. Les bénéficiaires étaient 35,5 % moins susceptibles d'exercer des activités rémunérées en dehors du foyer.	2009 2011
Programa Capacitación Laboral para Jóvenes-Projoven - Pérou	Non	Le taux de placement global de la population ayant reçu une formation professionnelle était de 11 %.	2006 2011
Plan national de réponse aux crises (PANES) - Uruguay	Non	Il n'y avait aucune preuve d'un impact sur la réduction du travail des enfants ou sur les taux d'inscription ou de rétention à l'école.	2008 2013

Source : OIT/Cheng 2015.

Cependant, ils ne permettent nulle part d'éliminer le travail des enfants, ce qui indique qu'ils ne constituent pas à eux seuls une réponse politique suffisante (OIT, 2013). Selon Sauma (ILO, 2015), d'autres facteurs tels que le pourcentage que le transfert représente dans le revenu familial, le niveau d'éducation des parents, les conditions d'accès et la qualité de l'éducation, la disponibilité de services de renforcement scolaire, de loisirs et de repos pour la population qui étudie et travaille, influencent le niveau d'efficacité de ces programmes.

D'autres politiques de protection sociale qui ont un impact sur la réduction du travail des enfants sont celles qui atténuent la vulnérabilité tout au long du cycle de vie. Par exemple, l'assurance maladie, la sécurité des revenus dans la vieillesse, les politiques de protection contre le chômage et les politiques d'invalidité.

Les études qui ont évalué les effets des programmes de transferts monétaires sur la réduction du travail des enfants indiquent qu'ils sont plus efficaces lorsqu'ils sont ciblés sur la population la plus pauvre et lorsqu'ils sont associés à une offre de programme, par exemple, la fréquentation scolaire ou les contrôles de santé, à condition que les services soient disponibles pour les familles. Le programme brésilien d'élimination du travail des enfants (PETI), lié au programme de transfert Bolsa Familia, qui comprenait un programme post scolaire obligatoire doublant la durée de la journée scolaire pour les enfants, a réduit le travail des enfants de 5 points de pourcentage dans le district de Pernambuco et de 25 points de pourcentage dans le district de Bahia (Yap et al., 2002 ; dans OIT, 2013).

À l'inverse, certaines études suggèrent que les transferts sont moins efficaces lorsqu'ils sont investis dans des activités productives, car ces investissements favorisent la participation des enfants et des adolescents au travail familial (OIT, 2013). L'évaluation du programme Atención a la Crisis du Nicaragua, par exemple, qui a pris en compte la subvention pour les investissements productifs, a révélé que cet élément supplémentaire réduisait considérablement l'impact du programme sur le travail des enfants (Del Carpio et Loayza, 2012 ; dans OIT, 2013).

D'autres politiques de protection sociale qui ont un impact sur la réduction du travail des enfants sont celles qui atténuent la vulnérabilité tout au long du cycle de vie. Par exemple, l'assurance maladie, la sécurité des revenus dans la vieillesse, les politiques de protection contre le chômage et les politiques d'invalidité. Comme nous l'expliquerons plus loin, au niveau du ménage, la présence de personnes malades dans la famille, de personnes âgées ou de personnes handicapées accroît la probabilité du travail des enfants, en particulier pour les filles et les adolescentes, qui sont davantage chargées des tâches de soins au sein du ménage.

Des données provenant du Guatemala et du Pakistan (OIT, 2013) suggèrent que le fait de fournir aux familles une assurance maladie peut réduire le recours au travail des enfants. Dans le même ordre d'idées, des études menées en Zambie et au Togo démontrent que les ménages réagissent aux problèmes de santé en envoyant leurs enfants travailler (OIT, 2013).

En outre, des études menées au Népal, au Bangladesh et dans la province de Gansu en Chine (OIT, 2013) ont révélé que les enfants vivant dans des foyers où se trouvent des adultes malades ou handicapés, ou ceux qui n'ont pas de travail, sont plus susceptibles d'être contraints de travailler, que ce soit à l'extérieur de la maison ou dans les tâches domestiques. Dans les ménages multigénérationnels,

courants en Amérique latine et les Caraïbes, un revenu sûr pour les personnes âgées peut être synonyme de stabilité économique pour le foyer dans son ensemble et réduire ainsi la probabilité que les enfants soient envoyés au travail.

En ce qui concerne les politiques d'éducation, il existe de nombreuses preuves de la relation inverse entre la fréquentation scolaire et le travail des enfants, principalement dans les pays à faible revenu (Fallon et Tzannatos, 1998 ; dans Acevedo et al., 2011), ce qui constitue une dimension essentielle de la prévention et de l'élimination du travail des enfants.

Pour que les politiques d'éducation aient un impact sur la réduction du travail des enfants, il est essentiel que l'offre éducative soit proche des familles. Des études de cas en Inde, où la valeur de l'éducation a augmenté en raison d'une augmentation de la technologie sur le marché local et de la demande de main-d'œuvre qualifiée, montrent que l'impact de ces changements sur le travail des enfants dépend de la disponibilité d'écoles dans la région (OIT, 2015). Toutefois, l'offre seule ne garantit pas une diminution du travail des enfants tant que l'on ne reconnaît pas la valeur de l'éducation dans l'amélioration des conditions de vie. Selon Canagarajah et Coulombe (1997 ; in Acevedo et al., 2011), la faible pertinence de l'éducation dans les pays a exercé une pression sur l'entrée des garçons, filles et adolescents sur le marché du travail.

D'autre part, la littérature met en évidence les coûts élevés de l'éducation et sa faible qualité comme l'un des principaux déterminants de la décision des ménages d'envoyer les enfants à l'école ou sur le marché du travail (Jensen et Nielsen, 1997 ; Canagarajah et Coulombe, 1997 ; dans Acevedo et al., 2011). En effet, les dépenses d'éducation par habitant des pays peuvent donner une idée de l'importance que les États accordent à l'éducation. Sauma (ILO, 2015) constate que les pays dont les dépenses par habitant en matière d'éducation sont plus élevées ont une incidence plus faible du travail des enfants et vice versa.

Améliorer l'enseignement secondaire et professionnel et le rendre plus pertinent et adapté aux marchés locaux pourrait permettre aux parents de mieux apprécier l'éducation de leurs enfants et de réduire la prévalence du travail des enfants, tout en améliorant les conditions d'emploi des jeunes. Ainsi, les politiques éducatives qui assurent la disponibilité d'une éducation de qualité, pertinente et articulée aux demandes locales, ont une forte probabilité d'avoir un impact sur la réduction du travail des enfants.

Enfin, il est considéré que les organismes nationaux et locaux disposent d'un large éventail d'instruments publics, de protection sociale et d'éducation pour concrétiser leurs objectifs d'élimination du travail des enfants : « *Le défi consiste à articuler de manière cohérente ces programmes avec les politiques de réduction du travail des enfants, qui comprennent l'amélioration des mécanismes d'identification de la population, la coordination et la gestion inter et intra-institutionnelles, l'investissement dans les infrastructures et les conditions d'accès au système scolaire, ainsi que la mise en œuvre de stratégies éducatives innovantes qui améliorent les résultats scolaires, la pertinence des contenus et l'utilisation du temps libre pour les loisirs et le développement personnel* » (OIT-MINTRAB, 2016, p. 20).

2.2 Facteurs familiaux et individuels associés

A. Pauvreté et vulnérabilité

Le discours académique et politique sur le travail des enfants s'est concentré sur les variables de revenu et de pauvreté pour expliquer le phénomène. À ce jour, de nombreuses recherches ont montré l'influence de la pauvreté des revenus familiaux sur la décision des enfants et des adolescents d'entrer sur le marché du travail. À leur tour, certaines recherches montrent comment cette relation est modifiée, voire inversée dans certains cas, en fonction de son interaction avec d'autres facteurs. En effet, un travail clé dans cette discussion est celui réalisé par Basu et Van (1998), qui ont développé l'hypothèse de « l'axiome du luxe ». Ce postulat stipule que pour tous les foyer, il existe un salaire critique qui détermine si le ménage enverra ou non les enfants sur le marché du travail (Acevedo et al., 2011).

Ce postulat a été étayé par un large éventail de recherches visant à préciser la relation entre le revenu, la pauvreté et le travail des enfants. Les études par pays réalisées par Understanding Children's Work (UCW, 2009 ; dans OIT, 2013) révèlent que, toutes choses égales par ailleurs, les enfants pauvres sont plus susceptibles de travailler que leurs pairs plus aisés. En Afrique subsaharienne, Admassie (2002) constate que le taux élevé de travail des enfants dans la région s'explique, entre autres, par l'incidence élevée de la pauvreté. Amin, Quayes et Rives (2004 ; dans Acevedo, 2011), qui étudient les déterminants du travail des enfants au Bangladesh, soutiennent l'idée que la pauvreté familiale influe sur la probabilité qu'un enfant travaille. L'analyse statistique de Kumari (2013) pour Cuttak, en Inde, montre qu'une augmentation du revenu familial diminue significativement les heures de travail des enfants. Del Río et Cumsille (2008), dans une étude réalisée au Chili, constatent que les raisons économiques restent le principal moteur du travail des enfants dans certains des groupes les plus vulnérables. Dans le même ordre d'idées, des analyses réalisées à partir de données provenant de familles des Caraïbes colombiennes montrent que si les enfants et les adolescents âgés de 10 à 14 ans contribuent en moyenne à 10 % du revenu total du foyer, cette fraction est d'environ 25 % dans les ménages les plus pauvres, ce qui révèle le rôle central que joue le travail des enfants dans la reproduction des foyers pauvres (Amar et al., 2012).

Une autre série d'études souligne que la pauvreté n'explique pas à elle seule la persistance du phénomène et que, dans certaines circonstances, sa réduction entraînerait même une augmentation du travail des enfants. Sauma (ILO, 2015), observant la corrélation entre la réduction de la pauvreté dans les pays d'Amérique latine et les Caraïbes et la prévalence du travail des enfants, montre que la réduction de la pauvreté n'est pas allée de pair avec la même réduction du taux de travail des enfants. Par exemple, la Bolivie et le Pérou, malgré une forte réduction de la pauvreté entre 2000 et

2012, ont augmenté leur taux de travail des enfants. Dans le même ordre d'idées, la diminution du travail des enfants et l'augmentation de la fréquentation scolaire au Brésil ont été beaucoup plus intenses dans le segment le plus pauvre de la population que dans son homologue plus riche, où de faibles changements sont observés pour toutes les périodes mesurées (UCW, 2011). Par conséquent, l'impact de la pauvreté sur le travail des enfants est conditionné par plusieurs facteurs, nécessitant des actions complémentaires aux politiques de lutte contre la pauvreté.

À cet égard, certains auteurs (Bhalotra et Heady, 2001 ; Basu, Das et Butta, 2007 ; Bar, Basu, 2009 ; dans Acevedo et al., 2011) ont attiré l'attention sur ce qu'ils appellent « le paradoxe de la richesse ». Dans le secteur agricole en particulier, le travail des enfants augmente avec l'amélioration du régime foncier. López-Ávila (2009) approfondit la discussion en établissant une distinction entre le travail à l'extérieur du foyer et le travail à l'intérieur du foyer. En Colombie, pour le travail à l'extérieur du foyer, l'hypothèse de l'axiome du luxe (moins il y a de richesse, plus il y a de travail des enfants) est satisfaite, mais pour le travail dans une entreprise familiale, le paradoxe de la richesse est avéré : plus la richesse est grande, plus les enfants et les adolescents travaillent.

D'autre part, l'analyse de la transmission intergénérationnelle du travail des enfants (Ray, 2000 ; Emerson et Souza, 2003 ; in Acevedo et al., 2011) indique que, bien que le revenu ait un effet significatif sur la transmission du travail des enfants, il ne peut à lui seul expliquer le degré de persistance du phénomène. Il est également essentiel de souligner l'existence de facteurs circonstanciels qui peuvent accroître sensiblement cette possibilité à certains moments. Ici, le concept de vulnérabilité fournit des outils précieux pour cette analyse et l'identification précoce d'événements possibles ayant le potentiel de déstabiliser le niveau de bien-être des ménages et leurs décisions concernant le travail des enfants.

En termes simples, la vulnérabilité désigne la capacité de réaction fragile des individus, des ménages et des communautés à l'apparition d'événements qui constituent des risques et des chocs. Ces événements peuvent précipiter des décisions qui ont un impact important sur le niveau de bien-être des ménages et des enfants. En particulier, les effets des crises économiques, du changement climatique, des catastrophes naturelles et de phénomènes tels que la migration peuvent avoir une influence considérable sur les décisions des ménages concernant le travail des enfants.

En effet, un travail clé dans cette discussion est celui réalisé par Basu et Van (1998), qui ont développé l'hypothèse de « l'axiome du luxe ». Ce postulat stipule que pour tous les foyer, il existe un salaire critique qui détermine si le ménage enverra ou non les enfants sur le marché du travail.

Comme le souligne l'OIT (2013), le travail des enfants est une réponse possible des ménages affectés par des événements indésirables tels que les sécheresses, les inondations ou les mauvaises récoltes. Au Guatemala, par exemple, la tempête Stan a augmenté de plus de 7 % la probabilité du travail des enfants dans les zones touchées (Bustelo, 2011). Des études développées pour les cas du Brésil et du Venezuela montrent comment une baisse de l'emploi entraîne des taux d'abandon scolaire plus élevés et une augmentation du travail des enfants face à des chocs économiques (Duryea et al., 2007 et Blanco et Valdivia, 2006 ; dans OIT, 2013).

Il existe également de nombreuses preuves accumulées dans la région sur les impacts des crises économiques et des politiques d'ajustement et de repli budgétaire sur le bien-être des ménages, y compris l'augmentation du travail des enfants (Cornia et al., 1987). Parmi les effets avérés de la crise économique mondiale qui a éclaté en 2008 figurent la réduction et la précarisation des sources et des possibilités d'emploi. Face à la baisse des revenus des ménages due aux pertes d'emploi, à la volatilité accrue des emplois et à la difficulté croissante de faire face aux coûts liés à l'éducation des enfants, on a constaté une augmentation des abandons scolaires et une hausse des taux de travail des enfants au Bangladesh, au Cambodge, au Salvador, en Inde, au Kenya, au Nicaragua, au Nigeria, en Thaïlande et en Zambie (Ortiz et Cummins, 2012).

Face à la baisse des revenus des ménages due aux pertes d'emploi, à la volatilité accrue des emplois et à la difficulté croissante de faire face aux coûts liés à l'éducation des enfants, on a constaté une augmentation des abandons scolaires et une hausse des taux de travail des enfants au Bangladesh, au Cambodge, au Salvador, en Inde, au Kenya, au Nicaragua, au Nigeria, en Thaïlande et en Zambie.

La migration, en particulier la migration irrégulière et non accompagnée, est un autre phénomène qui augmente la probabilité du travail des enfants. En effet, dans le monde entier, de nombreux enfants migrants finissent par travailler dans le secteur agricole ou dans le secteur des services, par exemple comme domestiques. De plus, il a été démontré que parmi les enfants qui travaillent, les enfants migrants sont moins payés, travaillent plus longtemps, vont à l'école de manière plus irrégulière et sont confrontés à un taux de mortalité plus élevé par rapport à la population enfantine locale (OIT, 2012). Bien qu'il n'existe pas de statistiques sur le nombre et les caractéristiques de cette population en Amérique latine et les Caraïbes, les

informations sur les personnes détenues et renvoyées dans leur pays d'origine donnent une idée de la gravité de ce phénomène. Par exemple, en 2016, on estimait que plus de 70 000 mineurs migrants non accompagnés (âgés de 14 à 17 ans pour la plupart) originaires du Honduras, du Salvador et du Guatemala avaient tenté d'entrer aux États-Unis de manière irrégulière (OIT, 2016b).

Il convient de noter que la vulnérabilité à laquelle les foyers sont exposés ne dépend pas seulement des événements transitoires qui peuvent se produire, mais fondamentalement de leur capacité à y répondre. Il s'agit d'une combinaison de la disponibilité d'actifs pouvant être mobilisés, comme l'accès au crédit ou à la propriété, et des réponses institutionnelles aux risques par le biais de politiques publiques pertinentes, dans ce cas, la prévention du travail des enfants ou le cadre institutionnel en place pour sa prévention et son élimination.

B. Caractéristiques de la famille et du foyer

La composition du foyer, les caractéristiques de ses membres et les conditions dans lesquelles ils vivent sont des facteurs pertinents pour expliquer comment les familles prennent des décisions concernant le travail des enfants.

Le niveau d'éducation des parents est un facteur très pertinent et largement étudié. La littérature indique que les parents ayant un faible niveau d'éducation sont plus susceptibles de préférer que leurs enfants entrent sur le marché du travail plutôt que dans le système scolaire. Dans le même ordre d'idées, face à un choc économique, une valorisation positive de l'éducation inciterait les parents à reporter la décision d'envoyer leurs enfants au travail. À son tour, le niveau d'éducation des parents est étroitement lié à l'intérêt manifesté par l'enfant ou l'adolescent pour l'école.

Une étude menée au Nicaragua (Bonilla, 2010) montre que plus le niveau d'éducation du chef de famille est élevé (secondaire ou supérieur), plus la probabilité que l'enfant travaille diminue de 51 %. En Colombie, le niveau d'éducation du chef de famille est statistiquement significatif et présente les signes attendus : plus l'éducation est élevée, moins l'enfant est susceptible de travailler (Amar et al., 2012). D'autre part, une étude de Salazar (1990 ; in Amar et al., 2012), dans les carrières du nord-est de Bogota, a révélé qu'environ la moitié des parents d'enfants travailleurs ne sont jamais allés à l'école ; ceux qui y sont allés n'ont pas terminé leurs études et sont entrés dans la vie active à un âge précoce. Au Brésil, on constate que l'éducation du chef de famille a un effet positif et significatif sur la réduction du travail des enfants : dans les familles où le chef de famille a suivi un enseignement primaire, les enfants sont moins susceptibles de travailler et plus susceptibles d'aller à l'école que les

enfants dont les parents sont analphabètes. La même correspondance est observée pour les chefs de famille ayant suivi un enseignement secondaire par rapport à ceux n'ayant suivi qu'un enseignement primaire (UCW, 2011).

Certaines recherches se sont penchées sur l'impact différentiel que peuvent avoir les niveaux d'éducation plus élevés de la mère ou du père. À cet égard, il n'existe pas d'informations cohérentes. Certains auteurs suggèrent que le niveau d'éducation plus élevé des mères a un impact plus important sur la fréquentation scolaire des enfants. Ribero (2001 ; in Amar et al., 2012) constate que chaque année supplémentaire d'éducation des mères colombiennes augmente de 5 % la probabilité que l'enfant fréquente l'école au niveau approprié pour son âge.

D'autre part, le statut professionnel des pères et des mères est étroitement lié au niveau de revenu du ménage et donc à la probabilité du travail des enfants. En général, on affirme que les pères et/ou les mères qui travaillent diminuent la probabilité du travail des enfants dans la mesure où les familles ont des revenus plus élevés. Une étude menée en Argentine souligne l'effet positif sur la permanence des enfants dans le système éducatif et l'inactivité économique du fait qu'un membre du foyer occupe un emploi protégé (Bonilla, 2010). En revanche, une étude menée au Nicaragua (Hoop et al., 2015) rapporte que la participation de femmes rurales pauvres à un programme productif au Nicaragua augmente la fréquentation scolaire de leurs enfants, même si le programme n'était pas associé à une telle conditionnalité.

Mais il n'en va pas de même pour le travail domestique rémunéré des enfants, pour lequel il est prouvé qu'il augmente lorsque les pères et les mères sont engagés dans la même activité. Une étude menée au Brésil (DeGraff et Levison, 2009 ; in Amar et al., 2012) a révélé des corrélations positives et significatives entre les mères qui travaillent et les enfants qui travaillent. Selon les auteurs, cela peut être dû au fait que le travail des femmes est lié aux aspects domestiques ou aux entreprises familiales, où il est plus facile d'associer les enfants, surtout les filles. Dans le cas du père travailleur, il existe des relations culturelles, car la plupart du temps il pense et dit que l'enfant doit travailler pour aider la famille dans l'activité économique, parce qu'il veut avoir son propre argent ou parce qu'il doit aider aux dépenses du ménage, entre autres raisons (Amar et al., 2012).

La configuration du foyer fait varier la probabilité du travail des enfants. Plusieurs études menées dans la région indiquent que les enfants issus de foyers monoparentaux sont plus susceptibles d'entrer sur le marché du travail que ceux issus de foyers biparentaux (Amar et al., 2012 ; Bonilla, 2010). Plus précisément, dans le cas de la Colombie, il a été constaté que l'absence de figure paternelle est corrélée au travail des enfants.

Dans la région, les personnes vivant dans les zones rurales sont plus susceptibles d'être engagées dans le travail des enfants. En effet, la majorité des enfants (surtout des garçons) qui travaillent dans l'agriculture (60 % de l'ensemble du travail des enfants) vivent dans des zones rurales, et une grande partie d'entre eux travaillent dans les pires formes de travail des enfants.

La taille de la famille influe également sur la répartition du temps des enfants. Dans le modèle de Kabir (2013), l'augmentation de la taille de la famille accroît le temps de travail des enfants et des adolescents. Dans une étude réalisée au Brésil, Levison (1991 ; dans UCW, 2011) indique que le travail des enfants augmente avec le nombre d'enfants dans la famille, surtout s'ils sont en âge préscolaire. L'auteur soutient que les parents de familles nombreuses, dans des contextes de vulnérabilité, peuvent diversifier l'investissement en temps de leurs enfants, en envoyant certains aux tâches ménagères, d'autres au travail sur le marché de l'emploi et d'autres encore à l'éducation.

Ces décisions dépendent également de la place de l'enfant dans la famille. Cigno et Rosati (2001 ; dans Brown, 2002) notent que les familles sont plus susceptibles d'investir dans le capital humain des enfants plus jeunes lorsque l'aîné travaille déjà

et que le budget familial est plus confortable. Emerson et Souza (2008 ; dans UCW, 2011) montrent que les enfants plus âgés - garçons et filles - seront moins susceptibles d'aller à l'école que leurs frères et sœurs nés plus tard.

D'autre part, le statut de migrant d'une famille peut conduire les enfants à entrer sur le marché du travail comme stratégie d'adaptation et de survie. Dans le contexte latino-américain, les taux élevés de déplacement dus aux conflits armés et à la violence, la forte proportion de migration due à la pauvreté et les niveaux inquiétants d'insécurité, rendent nécessaire la prise en compte de cet aspect. Comme le soulignent Pinzón et al. (2006, 2003 ; dans Acevedo, 2011), environ 25 % des enfants travaillant dans la vente ambulante dans les capitales d'Amérique latine déclarent avoir été déplacés par la violence ou la pauvreté, tandis que pour ceux qui travaillent dans la vente ambulante à Bogota, ce pourcentage est de 50 %.

Enfin, le lieu de résidence de la famille (urbain ou rural) a également une incidence sur la probabilité que l'enfant ou l'adolescent se livre au travail des enfants et détermine également le type d'activité qu'il exerce. Dans la région, les personnes vivant dans les zones rurales sont plus susceptibles d'être engagées dans le travail des enfants. En effet, la majorité des enfants (surtout des garçons) qui travaillent dans l'agriculture (60 % de l'ensemble du travail des enfants) vivent dans des zones rurales, et une grande partie d'entre eux travaillent dans les pires formes de travail des enfants. Beaucoup ne sont pas payés pour leur travail, car ils travaillent principalement pour soutenir leurs parents ou leurs proches (OIT/FAO, 2013). Ceux qui vivent dans les zones urbaines, en revanche, sont principalement engagés dans des activités liées au commerce et à l'industrie.

C. Caractéristiques du garçon, de la fille ou de l'adolescent

Parmi les caractéristiques individuelles, la plupart des études mentionnent les éléments suivants : l'âge, la fréquentation scolaire, le niveau d'éducation, le sexe et l'ethnie/la race.

En ce qui concerne l'âge, plusieurs études montrent que plus les enfants sont âgés, plus ils sont susceptibles d'être impliqués dans le travail des enfants (Kumari, 2013 ; Bonilla, 2010 ; Villazhañay, 2014 ; Del Río et Cumsille, 2008 ; Urueña et al., 2009 ; Muñoz, 2014 ; UCW, 2011).

La fréquentation scolaire semble être un facteur de protection contre le travail des enfants de deux manières. Premièrement, plus le nombre d'années d'études est élevé, plus la probabilité de participer au marché du travail est faible. Parallèlement à ce qui précède, la fréquentation scolaire réduit la probabilité de participer au marché du travail, car il s'agit d'activités qui se disputent le temps disponible des enfants et des adolescents (Kumari, 2013 ; Bonilla, 2010 ; Villazhañay, 2014 ; Del Río et Cumsille, 2008 ; Urueña et al., 2009 ; Muñoz, 2014 ; Canagarajah et Coulombe, 1997 ; Khanam, 2007 ; in Acevedo, 2011). Dans le même ordre d'idées, du point de vue de l'OIT, l'éducation est considérée comme le principal facteur de prévention, de réduction ou d'élimination du travail des enfants, en particulier l'enseignement primaire (OIT, 2016a).

Le genre joue également un rôle dans le travail des enfants. En effet, le travail des enfants comporte un biais sexiste évident qui s'exprime par des opportunités différentes pour les garçons et les filles tout au long de leur enfance et de leur adolescence, ce qui a un impact sur leurs possibilités de développement ultérieur.

Conformément aux stéréotypes de genre qui déterminent des rôles différenciés pour les hommes et les femmes, on observe dans les pays de la région que les garçons et les adolescents sont plus exposés au travail rémunéré en dehors du foyer et que les filles et les adolescentes supportent la charge des tâches domestiques non rémunérées, que ce soit dans leur propre foyer ou dans celui d'autres personnes (Montaño et Milosavjlevic, 2009). Dans le cas du Nicaragua, par exemple, les hommes sont presque trois fois plus susceptibles de participer au marché du travail que les femmes (Bonilla, 2010). Pour le Brésil, les hommes sont plus susceptibles d'entrer sur le marché du travail que les femmes et leur participation augmente fortement entre 16 et 17 ans, où elle est d'environ 42 % contre 25 % pour les femmes (UCW, 2011). Dans le cas du Chili, en 2003, sur le nombre total d'enfants employés, seuls 33 % étaient des femmes. Cependant, plus de 90 % des enfants de moins de 17 ans effectuant des tâches ménagères étaient des filles et des adolescentes (Del Río et Cumsille, 2008).

Ces données réaffirment ce que l'OIT (2013) a déjà souligné concernant les grandes lacunes dans l'analyse du travail des enfants en relation avec le travail domestique, puisque la plupart des évaluations ne prennent en compte que le travail sur le marché, ignorant à la fois le travail domestique

des enfants (pour le compte d'un tiers) et les tâches domestiques au sein du foyer, qui touchent préférentiellement les femmes. Il est également pertinent de noter que les filles et les adolescentes sont particulièrement vulnérables aux pires formes de travail des enfants, comme l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, et aux formes cachées de travail des enfants, comme le travail domestique dans le ménage d'autrui (OIT, 2015).

L'appartenance ethnique/raciale joue également un rôle dans le travail des enfants. La population indigène et afro-descendante de toute la région se trouve dans une situation particulière d'exclusion et de vulnérabilité. Ce manque d'équité influe sur l'insertion des enfants et des adolescents dans la population active, ainsi que sur le type de tâches qu'ils accomplissent ou les conditions de travail. Au Pérou, 20 % des travailleurs des exploitations d'orpillage de Madre de Dios sont des enfants autochtones âgés de 11 à 17 ans. Dans le nord du Mexique, environ 32 % de la main-d'œuvre indigène totale est constituée d'enfants indigènes. Par ailleurs, au Brésil, les enfants d'origine africaine sont plus susceptibles de travailler (4 %) et moins susceptibles de fréquenter l'école (4 %) que les enfants blancs (UCW, 2011).

Enfin, la décision au sein des ménages concernant l'insertion professionnelle précoce des enfants et des adolescents est étroitement liée aux normes sociales et culturelles dominantes en matière de travail des enfants (OIT, 2013). Le rôle de la culture ne peut être sous-estimé dans l'analyse des facteurs qui influencent ce phénomène et qui peuvent faciliter ou entraver son élimination. Les normes sociales sont ainsi constituées comme des règles ou des attentes de conduite au sein d'un groupe social ou culturel donné (UNICEF, 2015a), qui doivent être prises en compte dans l'analyse des éventuels obstacles à la garantie de l'exercice des droits des garçons, filles et adolescents.

Le rôle des normes sociales, par exemple, a été analysé comme un obstacle possible à la réalisation de l'égalité des sexes dans l'accès à l'éducation ou à l'intervention dans la division sexuelle précoce du travail productif et reproductif entre les hommes et les femmes. Les normes sociales et culturelles peuvent être liées à la plus ou moins grande valorisation de l'éducation et de son retour futur face à l'insertion professionnelle précoce des garçons, filles et adolescents (OIT, 2013). De même, la valeur attribuée au travail en tant qu'espace formateur dès l'enfance dans certaines communautés a été soulignée. Ainsi, par exemple, des études ont mis en évidence la prévalence plus élevée du travail des enfants chez les enfants et les adolescents appartenant à des peuples indigènes et à des communautés traditionnelles dans les pays d'Amérique latine et d'Asie (Edmonds, 2003 ; Patrinos et Shafiq, 2008 ; Tuttle, 2006).

Il s'agit d'éléments pertinents lors de la conception de stratégies d'intervention spécifiques visant à prévenir et à éliminer le travail des enfants avec une pertinence culturelle, par le biais de programmes de sensibilisation et d'éducation qui communiquent clairement dans quelles conditions les activités réalisées par les garçons, filles et adolescents sont qualifiées de travail des enfants et leurs conséquences présentes et futures.

3

MESURE DU TRAVAIL DES ENFANTS ET SES SOURCES D'INFORMATION

L'Amérique latine et les Caraïbes sont l'une des régions du monde où les mesures nationales du travail des enfants et des adolescents ont le plus progressé. À ce jour, au moins 27 pays¹⁴ de la région ont développé et appliqué des enquêtes spécifiques et/ou des modules attachés aux enquêtes sur les ménages sur cette question, rendant la question visible et la plaçant sur l'agenda public des pays. Ce résultat est dû, dans une large mesure, au travail effectué par les différents pays en liaison avec la coopération internationale. Un exemple en est le travail de l'OIT, qui a encouragé le développement de statistiques dans pratiquement tous les pays de la région par le biais du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) et, en particulier, du Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC).

Cette section examine les différents éléments impliqués dans la mesure du travail des enfants, y compris les questions liées à la définition statistique et aux sources d'information disponibles pour cette mesure.

3.1 Définition statistique du travail des enfants

À ce jour, il n'existe pas de définition statistique standardisée du travail des enfants dans les pays de la région (OIT, 2013). Les normes juridiques internationales laissent aux législateurs nationaux une certaine souplesse pour fixer des normes et des limites précises afin de déterminer quelles formes de travail et d'emploi des enfants et des adolescents doivent être couvertes par le travail des enfants et, en fin de compte, être prévenues et éliminées (OIT, 2009). Cependant, les éléments constitutifs de la définition sont généralement communs et s'inspirent des recommandations élaborées par la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST). Les normes internationales relatives aux statistiques sur le travail des enfants ont été adoptées en 2008 lors de la 18e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) et mises à jour lors de la 19e CIST (2013) et de la 20e CIST (2018)¹⁵.

14 Argentine, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Trinité-et-Tobago, Sainte-Lucie, Suriname, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du).

15 Pour plus de détails sur ces recommandations, voir, par exemple, la résolution sur les statistiques du travail des enfants, adoptée à la 18e Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 2008) et à la 20e Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 2018).

En ce sens, et suivant les critères recommandés par l'OIT (2018), tous les enfants et adolescents engagés dans des activités productives ne sont pas impliqués dans le travail des enfants. Le « travail des enfants » qui doit être éradiqué relève des catégories suivantes :

- a. les pires formes de travail des enfants ;
- b. les travaux compris dans la limite de production du système de comptabilité nationale (SCN) effectués par des enfants n'ayant pas l'âge minimum fixé par les pays ; et
- c. les tâches ménagères dangereuses non rémunérées.

Le travail effectué par des personnes de moins de 18 ans qui ont l'âge minimum national d'admission à l'emploi et qui ne constitue pas un travail dangereux ou pire n'est pas considéré comme du « travail des enfants » et n'est donc pas visé par l'élimination.

Compte tenu de ce qui précède, en général, le cadre statistique utilisé pour mesurer le travail des enfants dans les pays s'articule autour de deux éléments principaux, à savoir : i) l'âge de l'enfant ou de l'adolescent ; et ii) les activités professionnelles de l'enfant ou de l'adolescent, y compris leur nature et les conditions dans lesquelles elles sont effectuées, et la durée de la participation de l'enfant ou de l'adolescent à ces activités.

En ce qui concerne l'âge, et conformément aux conventions de l'OIT, toutes les personnes appartenant au groupe d'âge 5-17 ans, où l'âge est mesuré en fonction du nombre d'années accomplies, seront prises en considération. L'âge minimum est défini en fonction de la législation de chaque pays. Dans la région, l'âge minimum d'admission à l'emploi varie de 14 à 16 ans, comme indiqué dans la section précédente. En outre, dans certains pays de la région, la législation nationale autorise également l'emploi dans des travaux légers¹⁶ et/ou des travaux professionnels avant l'âge susmentionné, pour autant qu'ils ne soient pas susceptibles de nuire à la santé ou au développement du garçon, fille ou adolescent et à sa fréquentation scolaire¹⁷.

D'autre part, les activités productives comprennent toute activité exercée par les enfants et les adolescents à l'intérieur du domaine de production général établi par le Système de comptabilité nationale¹⁸ (SCN) pendant au moins une heure au cours de la période de référence, qu'ils reçoivent ou non une rémunération monétaire ou en nature.

16 Les travaux légers autorisés sont définis comme tout travail non dangereux effectué par des enfants (12-14 ans) pendant moins de 14 heures par semaine de référence. Le seuil d'heures et la tranche d'âge ont été utilisés dans les précédentes estimations mondiales de l'OIT.

17 En général, les travaux légers peuvent être distingués des travaux non légers sur la base de seuils de temps de travail qui s'appliquent à tous les enfants qui travaillent, qu'ils soient ou non scolarisés (OIT, 2009).

18 Le travail dans le périmètre de production du SCN comprend le travail d'emploi, la production de biens à usage propre, le travail de stage non rémunéré, le travail volontaire dans des unités marchandes et non marchandes et le travail volontaire dans la production de biens par les ménages, conformément à la résolution 19 de la CIST sur les statistiques du travail, l'emploi et la sous-utilisation de la main-d'œuvre, 2013. Il exclut donc les services domestiques effectués au sein même du foyer, ainsi que les activités qui font partie de leur éducation scolaire.

Le diagramme suivant donne un aperçu graphique de cette large définition :

Tableau 7
Classification du travail des enfants au sens large selon le Système de comptabilité nationale (SCN)

Groupe d'âge (Les âges diffèrent selon les pays)	Limite générale de production					
	La production dans le SCN				Production en dehors du SCN	
	Les pires formes de travail des enfants				(3 a) Services domestiques non rémunérés de nature dangereuse	(3 b) Autres activités de production hors du SCN
	(1 a) Travaux légers	(1 b) Travail régulier	(2 a) Travail dangereux	(2 b) Pires formes de travail des enfants non désignées comme travail dangereux		
Enfants n'ayant pas l'âge minimum requis pour les travaux légers	Emploi en dessous de l'âge requis pour les travaux légers	Emploi en dessous de l'âge minimum général de travail	Travail dangereux (dans des industries et des professions désignées comme dangereuses)	Enfants victimes de la traite à des fins de travail ; travail forcé ou servitude pour dettes ; exploitation sexuelle à des fins commerciales ; utilisation d'enfants dans des activités illicites et des conflits armés	Production de services pour usage personnel ou travail volontaire dans des services de production domestique pendant de longues heures ; impliquant des équipements dangereux ou des charges lourdes ; dans des endroits dangereux ; etc.	
Enfants dans la catégorie d'âge spécifiée pour les travaux légers						
Enfants qui ont atteint l'âge minimum général pour travailler						

Source : Organisation internationale du travail, 2009.

Note 1: La zone grisée indique le travail des enfants à abolir, dans la définition large. Une définition plus étroite sera envisagée en fonction de la législation de chaque pays.

Note 2: De nombreux pays d'Amérique latine et les Caraïbes, par exemple le Brésil, ne reconnaissent pas la catégorie des « travaux légers ». Par conséquent, sa mesure dépendra de la législation de chaque pays.

Note 3: La catégorie (3a) est applicable lorsque le périmètre de production global est utilisé comme cadre de mesure du travail des enfants. Dans cette catégorie, le seuil pour les longues heures de travail dans les services ménagers non rémunérés devrait tenir compte de l'âge de l'enfant et du cumul des heures travaillées dans l'emploi et dans d'autres formes de travail dans la production SCN et non SCN.

3.2 Sources d'information

Comme mentionné au début de cette section, à ce jour, au moins 27 pays de la région ont mis en œuvre des enquêtes spécifiques et/ou des modules joints aux enquêtes nationales sur les foyers pour mesurer le travail des enfants. À cela s'ajoutent d'autres instruments d'information qui, dans certains cas, permettent de mesurer l'incidence du travail des enfants ou, à défaut, de fournir des informations pertinentes sur les facteurs associés, tels que les recensements de la population et du logement et les registres administratifs. Les descriptions et caractéristiques de chacun d'entre eux sont détaillées ci-dessous :

A. Enquêtes et/ou modules qui mesurent le travail des enfants

En général, les pays de la région ont opté pour deux modalités principales pour mesurer le travail des enfants par le biais d'enquêtes :

- i. Les **enquêtes spécifiques sur le travail des enfants** sont des efforts nationaux, généralement soutenus techniquement et financièrement par des agences internationales, sans régularité dans le temps, avec des questionnaires spécifiquement conçus pour mesurer l'ampleur, les caractéristiques et les causes du travail des enfants. En plus de recueillir des informations sur les conditions de travail, les professions, le statut d'emploi, entre autres caractéristiques de cette condition. Les questionnaires tentent également de recueillir des informations sur les aspects démographiques et sociaux du foyer, ainsi que sur les facteurs qui conduisent les garçons, filles et adolescents à travailler (SIMPOC, 2008).
- ii. D'autre part, les pays mesurent le travail des enfants sur la base de **modules et/ou de questions inclus dans les enquêtes nationales sur les foyers**. L'objectif de ces enquêtes est de « fournir des informations démographiques et socio-économiques fiables entre les périodes intercensitaires et de satisfaire la demande d'informations en relation avec la conception et l'évaluation des politiques économiques et sociales » (CEPALC, n.d.). Ces types d'enquêtes font partie des trois principales sources d'informations statistiques sur les questions sociales dans les pays, car elles constituent une alternative plus rentable que les recensements de la population et du logement pour obtenir des données opportunes et plus détaillées que les systèmes de registres administratifs (Nations Unies, 2009).

Les questionnaires tentent également de recueillir des informations sur les aspects démographiques et sociaux du foyer, ainsi que sur les facteurs qui conduisent les garçons, filles et adolescents à travailler.

Encadré 1**Enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS)**

Outre les enquêtes sur les foyers menées périodiquement par les gouvernements, il existe un certain nombre d'autres instruments, financés ou guidés par différentes agences de coopération, qui permettent de mesurer le travail des enfants. L'un de ces instruments est l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS). Il s'agit d'un programme d'enquêtes sur les foyers développé par l'UNICEF dans le but de comprendre la situation des enfants et des femmes dans des domaines tels que la santé, la nutrition, l'éducation, la protection sociale, le travail des enfants, entre autres.

Les enquêtes MICS suivent un format international qui a été appliqué dans plus de 40 pays, avec des questionnaires conçus dans un format modulaire. En général, il y a trois questionnaires, un sur le foyer et la famille (qui pose des questions sur le travail des enfants), un sur les femmes âgées de 15 à 49 ans et un sur les enfants de moins de cinq ans, qui est rempli par la mère ou une autre personne en charge.

Les questions sur le travail des enfants ne contiennent qu'un ensemble minimal de questions conçues pour obtenir des informations sur la prévalence et n'évaluent pas les risques auxquels sont exposés les garçons, filles et adolescents qui travaillent, par exemple, si leur travail est de nature dangereuse.

Source : UNICEF, 2015b.

Le principal avantage de l'utilisation des enquêtes sur les foyers pour mesurer le travail des enfants est que le ménage individuel est l'unité la plus appropriée pour identifier les enfants et leurs familles. Ces instruments permettent donc, « à l'exception de catégories spéciales de travail des enfants - comme le travail des enfants vivant dans la rue ou ceux engagés dans les pires formes de travail des enfants non désignées comme travail dangereux » (OIT, 2009), d'estimer leur incidence et de pouvoir collecter un large éventail de statistiques démographiques et socio-économiques auprès d'eux et de leurs parents.

Tableau 8
Amérique latine et Caraïbes (27 pays) :
Enquêtes et/ou modules pour mesurer le travail des enfants

Pays	Nom de l'enquête/module	Année
Argentine	EANNA	2017
Barbade	Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS/UNICEF)	2012
Belize	Enquête nationale sur les activités des enfants	2013
Bolivie (État plurinational de)	Enquête sur le travail des enfants (ETE)	2008
Brésil	PNAD	2016
Chili	EANNA	2012
Colombie	GEIH	2017
Costa Rica	ENAHO	2016
Cuba	Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS/UNICEF)	2014
Équateur	ENEMDU	2016
El Salvador	EHPM	2015
Guatemala	ENCOVI	2014
Guyane	Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS/UNICEF)	2014
Haïti	Enquête démographique et de santé (EDS)	2012
Honduras	Enquête permanente sur les ménages à usages multiples (Encuesta Permanente de Hogares de Propósitos Múltiples, EHPM)	2017
Jamaïque	Enquête sur les activités des enfants et des jeunes	2016
Mexique	ENOE	2016
Nicaragua	Enquête démographique et de santé (EDS)	2001
Panama	Enquête sur le travail des enfants (ETE)	2016

Pays	Nom de l'enquête/module	Année
Paraguay	EANA (Rural)	2015
Pérou	Enquête sur le travail des enfants (ETE)	2015
République dominicaine	ENHPM/MICS	2010 / 2014
Sainte-Lucie	Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS/UNICEF)	2012
Suriname	Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS/UNICEF)	2010
Trinité-et-Tobago	Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS/UNICEF)	2011
Uruguay	Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTI)	2009-2010
Venezuela (République bolivarienne du)	Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS/UNICEF)	2000

Source : Élaboration propre basée sur les rapports nationaux.

Cependant, les indicateurs basés sur les enquêtes auprès des foyers présentent au moins trois limites importantes. La première est que ces enquêtes ne fournissent pas d'informations sur certaines des pires formes de travail des enfants, pour lesquelles des méthodologies alternatives sont nécessaires (par exemple, les enfants victimes d'exploitation sexuelle commerciale, d'esclavage, les enfants des rues, etc.) (OIT, 2013). En effet, ces formes de travail des enfants ont tendance à être cachées et dans de nombreux pays de la région, l'incidence de ces formes ne représente qu'un très faible pourcentage du travail total des enfants, ce qui rend difficile leur capture par l'échantillonnage des foyers.

La deuxième limite est liée au niveau de représentativité. En général, les enquêtes auprès des foyers permettent de désagréger l'information et, par conséquent, de mesurer l'incidence du travail des enfants uniquement jusqu'au niveau administratif le plus élevé (région, province, département, etc.), ce qui rend invisible l'information au niveau local.

La troisième limite est liée au fait que la plupart des enquêtes sur les ménages n'ont pas été conçues pour mesurer le travail des enfants, à la fois en termes de variables associées et de taille d'échantillon requise, de sorte que les résultats peuvent présenter des biais d'échantillonnage et des erreurs statistiques non quantifiables, conduisant à une sous-estimation du travail des enfants dans les pays.

B. Recensements de la population et du logement

Les recensements de la population et du logement jouent un rôle important en Amérique latine et les Caraïbes, car ils constituent la base du système statistique national et sont le seul instrument capable de fournir des données fiables pour les niveaux inférieurs de désagrégation géographique et pour les petites populations (CELADE, 2013). Les recensements sont menés par les instituts nationaux de statistique des pays avec une périodicité d'environ 10 ans, avec pour objectif principal de fournir des informations sur les logements, les foyers et les personnes d'un pays. En Amérique latine et les Caraïbes, la mise en œuvre la plus récente date d'environ 2010, bien qu'elle varie selon les pays de la région, comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 9
Amérique latine et les Caraïbes (28 pays) : Recensements de la population et du logement

Pays d'Amérique latine et des Caraïbes	Recensement
Argentine	2010
Bahamas	2010
Barbade	2010
Bolivie (État plurinational de)	2012
Brésil	2010
Chili	2017
Colombie	2018
Costa Rica	2011
Cuba	2012
Équateur	2010
El Salvador	2007
Guatemala	2018
Grenade	2011
Guyane	2012
Haïti	2014
Honduras	2013
Jamaïque	2011
Mexique	2010
Nicaragua	2005
Panama	2010
Paraguay	2012
Pérou	2017

Pays d'Amérique latine et des Caraïbes	Recensement
République dominicaine	2010
Sainte-Lucie	2010
Suriname	2010
Trinité-et-Tobago	2010
Uruguay	2011
Venezuela (République bolivarienne du)	2011

Source : Élaboration propre, sur la base des rapports nationaux.

Bien que ces instruments n'aient pas été conçus pour mesurer le travail des enfants, ni pour fournir des informations sur les travaux dangereux, ils permettent - dans de nombreux pays - de quantifier et de caractériser le nombre de garçons, filles et adolescents engagés dans un travail rémunéré et non rémunéré, ce qui permet d'obtenir des estimations avec des niveaux de désagrégation géographique plus importants que les enquêtes (par exemple, au niveau des municipalités).

Tableau 10
Amérique latine et les Caraïbes (18 pays) :
Questions sur l'emploi dans les questionnaires de recensement

Pays	Année	Âge minimum sur les questions d'emploi	Catégorie professionnelle	Branche d'activité économique	Heures allouées	Revenu
Argentine	2010	14 ans	Oui	Oui	Non	Non
Bolivie (État plurinational de)	2012	7 ans	Oui	Oui	Non	Non
Bésil	2010	10 ans	Oui	Oui	Oui	Oui
Chili	2002	15 ans	Non	Oui	Non	Non
Colombie	2018	5 ans	Oui	Oui	Oui	Non
Costa Rica	2011	12 ans	Oui	Oui	Non	Non
Équateur	2010	5 ans	Oui	Oui	Oui	Non
El Salvador	2007	10 ans	Oui	Oui	Oui	Non
Guatemala	2018	7 ans	Oui	Oui	Non	Non
Honduras	2013	5 ans	Oui	Oui	Non	Non
Mexique	2010	12 ans	Oui	Oui	Oui	Oui
Nicaragua	2005	10 ans	Oui	Oui	Oui	Non

Tableau 10
Amérique latine et les Caraïbes (18 pays) :
Questions sur l'emploi dans les questionnaires de recensement

Pays	Année	Âge minimum sur les questions d'emploi	Catégorie professionnelle	Branche d'activité économique	Heures allouées	Revenu
Panama	2010	10 ans	Oui	Oui	Non	Oui
Paraguay	2012	10 ans	Oui	Oui	Non	Non
Pérou	2007	6 ans	Oui	Oui	Non	Non
République dominicaine	2010	10 ans	Oui	Oui	Non	Non
Uruguay	2011	12 ans	Oui	Oui	Non	Non
Venezuela (République bolivarienne du)	2011	10 ans	Oui	Oui	Non	Oui

Source : Élaboration propre basée sur les bulletins de recensement de chaque pays.

Quant aux âges minimums fixés pour la formulation des questions relatives à l'emploi, ils varient de 5 ans à 15 ans, qui est fixé dans la plupart des pays comme l'âge minimum légal pour travailler. En général, les informations recueillies dans cette section concernent l'ancienneté de l'emploi, la catégorie professionnelle (salarié, employeur, compte propre, famille, etc.), la branche économique (agriculture, commerce, services, etc.), les heures passées dans l'activité principale et les revenus perçus.

C. Registres administratifs

Les registres administratifs constituent une autre source précieuse d'informations dont disposent les pays pour mesurer ou contextualiser le travail des enfants sur le territoire. Il s'agit de données collectées par « *des institutions publiques ou privées sur une action, un fait ou un événement pour leur propre contrôle de gestion* » (DANE, 2010). En général, ces données sont collectées de manière continue dans le but de rendre visible l'administration des programmes gouvernementaux ou de soutenir un processus de l'institution, par conséquent, le registre ne constitue pas en soi une statistique, mais peut être transformé pour le devenir (INE, 2015).

Parmi les avantages de l'utilisation des registres administratifs, on peut citer le fait qu'ils constituent une source de données peu coûteuse (une fois mis en œuvre) par rapport aux recensements et aux enquêtes, qu'ils fournissent des statistiques avec de larges possibilités de désagrégation, qu'ils

ne contiennent pas d'erreurs d'échantillonnage et qu'ils évitent la duplication des efforts entre les différents organismes gouvernementaux (CENI, 2012 ; INE, 2015 ; DANE, 2010). En ce sens, l'utilisation des registres administratifs à des fins statistiques sert à compléter et souvent à remplacer l'utilisation des enquêtes.

Nonobstant ce qui précède, comme son objectif est principalement administratif, sa base conceptuelle et méthodologique, ses classifications, la couverture obtenue, la qualité des réponses, le traitement des données et la fréquence de la disponibilité des données doivent être évalués pour leur utilisation (Echegoyen, 2003).

4

PROPOSITIONS POUR L'ESTIMATION DU RISQUE DE TRAVAIL DES ENFANTS AU NIVEAU LOCAL

Comme indiqué dans la section précédente, la région d'Amérique latine et les Caraïbes dispose d'un grand nombre de sources d'information qui permettent de mesurer l'ampleur du travail des enfants au niveau national, ainsi que les facteurs qui y sont associés. Cependant, ces informations ne permettent généralement pas une désagrégation supérieure à celle de la première division administrative (région, province, département, etc.), de sorte que les informations à un niveau de désagrégation inférieur (commune, centre de population, canton, etc.) restent invisibles et, par conséquent, limitent la bonne mise en œuvre des politiques publiques visant à prévenir et à éliminer le travail des enfants qui ne tiennent pas compte des particularités du territoire.

Cette section propose un outil avec deux méthodologies de mesure alternatives qui, en utilisant les informations statistiques existantes dans les pays, permettront, d'une part, d'identifier les territoires dans lesquels le travail des enfants est le plus susceptible de se produire et, d'autre part, d'estimer le poids des différents indicateurs de risque dans les territoires, afin de définir quelles actions multisectorielles sont les plus pertinentes pour interrompre la trajectoire du travail des enfants. Plus précisément, les méthodologies suivantes seront présentées : le modèle d'identification du risque de travail des enfants, basé sur des enquêtes et des recensements, et l'indice de vulnérabilité au travail des enfants, élaboré à partir de registres administratifs.

4.1 Modèle d'identification du risque de travail des enfants¹⁹

Le modèle d'identification du risque de travail des enfants (MIRTE) est une méthodologie qui s'inscrit dans le cadre de l'estimation pour petites zones (SAE, en anglais), conçue pour permettre des estimations efficaces des caractéristiques de la population dans des domaines géographiques qui ne sont pas prévus dans le plan d'échantillonnage (Rao, 2003).

Le MIRTE est basé sur la méthodologie proposée par Elbers, Lanjouw, & Lanjouw (ELL) (2003), dont l'objectif principal est de faire des estimations sous-nationales basées sur deux sources d'information : une qui permet d'estimer le phénomène d'intérêt, dans ce cas le travail des enfants et des adolescents, et une autre avec un niveau de désagrégation et d'information suffisant pour faire des estimations au niveau sous-national (par exemple le recensement de la population)²⁰.

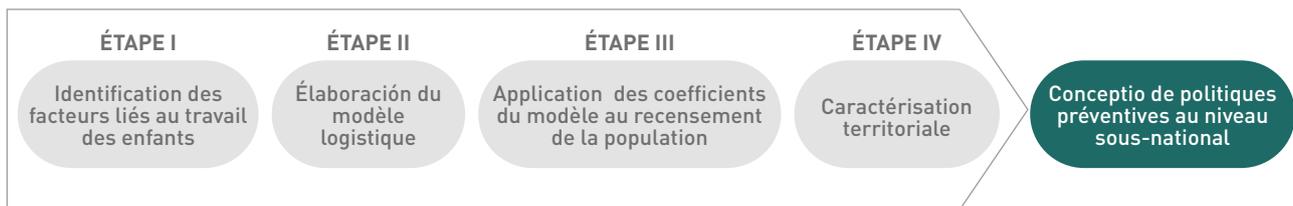
¹⁹ Pour plus de détails sur la méthodologie et les logiciels Stata utilisés pour sa mise en œuvre, voir le rapport technique.

²⁰ Bien entendu, cette dernière source ne devrait pas mesurer directement le travail des enfants.

Les quatre étapes du travail générique ou idéal impliquées par le modèle sont présentées ci-dessous :

Graphique 2

Étapes de l'application du modèle d'identification du risque de travail des enfants



Source : Élaboration propre.

A. Étape I : Identification des facteurs associés au travail des enfants

La première étape commence par l'identification des variables ou facteurs pertinents de risque et de protection associés au travail des enfants qui seront inclus dans les modèles statistiques à développer dans les étapes suivantes. L'identification des facteurs associés se fait sur la base d'un examen théorique d'études antérieures, provenant idéalement des mêmes pays ou territoires où l'estimation sera réalisée.

Comme mentionné dans la deuxième section, la littérature fait référence à différents facteurs associés au travail des enfants, qui peuvent être regroupés en deux niveaux : ceux associés au contexte et ceux associés au niveau familial et individuel (voir graphique No 1).

Les premiers sont liés à l'environnement géographique, aux facteurs économiques et institutionnels. Ces facteurs sont, par exemple, la zone de résidence (urbaine/rurale), le secteur économique prédominant dans la région, l'existence de politiques, de programmes ou de services de prévention et de réduction du travail des enfants, entre autres. Le deuxième type de facteurs est celui des facteurs familiaux et individuels, qui peuvent être sous-divisés en fonction des caractéristiques individuelles (telles que le sexe, l'âge, l'origine ethnique et raciale, la fréquentation scolaire, le statut migratoire, l'ordre de naissance, etc.) ; de la famille (types et structures de la famille, caractéristiques socio-économiques des parents et/ou des adultes et des autres enfants du foyer/de la famille, nombre de personnes dans le foyer, accès aux mécanismes de protection sociale, etc.) ; et des conditions de vie (pauvreté, vulnérabilité, logement et accès aux services, possession d'actifs, accès au crédit, entre autres).

Il convient de mentionner que toutes les variables sélectionnées comme facteurs associés doivent être mesurables avec les sources d'information disponibles. En outre, tous ces facteurs devront être pertinents et capables d'expliquer le phénomène. Cependant, il est très probable qu'il existe de nombreuses variables qui, à elles seules, expliquent une faible proportion du phénomène (ou qui sont corrélées sans être nécessairement des facteurs explicatifs). Dans ce cas, lorsqu'il existe un ensemble de variables qui expliquent individuellement un faible pourcentage de la variance, il est proposé de les regrouper (soit en suivant des méthodes statistiques, soit en utilisant les regroupements naturels mentionnés ci-dessus) afin que l'explication et la recommandation future puissent être pertinentes pour suggérer des actions multisectorielles.

Une fois que les variables théoriquement pertinentes ont été identifiées, il est nécessaire d'examiner si ces facteurs peuvent être mesurés par les sources d'information choisies pour le pays (enquêtes et recensements). Après avoir sélectionné les bases de données à utiliser dans l'analyse, il sera nécessaire de standardiser les concepts, définitions, classifications et variables à inclure dans les modèles. Pour cette raison, tant pour la construction de la variable du travail des enfants que pour les autres variables indépendantes, il sera décidé de suivre la définition et la méthodologie de chaque pays, notamment en ce qui concerne les âges légaux de travail, ainsi que les activités considérées comme interdites.

B. Étape II : Élaboration du modèle logistique

À partir de l'enquête (qui permet de mesurer le travail des enfants), les modèles statistiques qui permettront d'identifier les indicateurs de risque (et de protection) aux niveaux national et sous-national seront spécifiés. Dans la plupart des études analysées²¹, le modèle statistique de régression logistique²² est utilisé, dans lequel la probabilité du travail des enfants est estimée comme une variable dépendante dichotomique (travailler ou ne pas travailler), sur la base d'un ensemble de variables indépendantes qui devraient permettre de prédire si un enfant travaille ou non²³.

21 Pour une revue des études consultées, voir l'annexe No. 1.

22 Une autre technique statistique qui permet de construire des modèles similaires - avec des variables dépendantes dichotomiques - est la technique de l'analyse discriminante, bien qu'en raison de la possibilité d'inclure davantage de variables indépendantes, la régression logistique soit recommandée.

23 Comme dans tout modèle de régression, il est important de vérifier le degré d'ajustement du modèle afin de détecter d'éventuels problèmes dus à une mauvaise spécification des variables ou à un faible pouvoir explicatif.

Encadré 2

Régression logistique

L'objectif de la régression logistique est de prédire la probabilité estimée que la variable dépendante "Y" ait l'une des deux valeurs possibles (1=oui o 0=non) en fonction des différentes valeurs adoptées par l'ensemble des variables indépendantes (X_i).

$$Y_i = \begin{cases} 1 & \text{si } I_i > 0 \text{ ce qui arrive lorsque } X_i \beta + \varepsilon_i > 0 \\ 0 & \text{si } I_i < 0 \text{ ce qui arrive lorsque } X_i \beta + \varepsilon_i < 0 \end{cases}$$

En exprimant le modèle en termes de probabilités, nous avons :

$$P_i = E(y = 1/X_i) = \frac{1}{1 + e^{-(a + \beta X_i)}}$$

Où, P_i est la probabilité d'occurrence d'un événement, alors $(1 - P_i)$ est la probabilité de non-occurrence.

$$1 - P_i = \frac{1}{1 + e^{z_i}}$$

En conséquence,

$$\frac{P_i}{1 - P_i} = \frac{1 + e^{z_i}}{1 + e^{-z_i}} = e^{z_i}$$

Ainsi, " $P_i/1-P_i$ " est simplement le rapport de cotes (également appelé Odds ou Odds Ratio) qui représente la probabilité ou la proportion estimée d'occurrence d'un événement "P (Y=1)" divisé par la propriété complémentaire "P (Y=0)", c'est-à-dire le nombre de fois qu'une chose peut se produire par rapport au nombre de fois qu'elle ne peut pas se produire. Cette mesure admet des valeurs allant de "0" lorsque "P (Y=1) = 0" à " ∞ " lorsque "P (Y=1) = 1". C'est ainsi que le modèle est mis en place :

$$\text{Odds_ratio} = \frac{\frac{p_x}{1 - p_x}}{\frac{p_{x^*}}{1 - p_{x^*}}} = \frac{e^{-(a + \beta x)}}{e^{-(a + \beta x^*)}} = e^{\beta(x - x^*)}$$

En prenant les logarithmes népériens de l'ods (Odds Ratio), l'équation du modèle Logit est linéarisée, en respectant l'objectif que les valeurs estimées soient dans la gamme (0-1), obtenant l'expression :

$$L_i = \ln \left(\frac{P_i}{1 - P_i} \right) = Z_i = a + \beta X_i$$

La régression logistique suppose donc que le *logit* peut être exprimé comme une combinaison linéaire des variables indépendantes. Ainsi, la probabilité (p) peut être exprimée comme suit :

$$\text{logit}(p) = \ln \left(\frac{P_i}{1 - P_i} \right) = a + \beta_1 x_1 + \beta_2 x_2 + \beta_3 x_3 + \dots + \beta_k x_k$$

ou

$$p = \frac{1}{1 + e^{-(\alpha + \beta_1 x_1 + \beta_2 x_2 + \beta_3 x_3 + \dots + \beta_k x_k)}}$$

Où p est la probabilité que l'événement d'intérêt (le travail des enfants) se produise, α et $\beta_1, \beta_2, \dots, \beta_k$ sont les paramètres de régression et $x_1, x_2, x_3, \dots, x_k$ les variables explicatives.

En fonction de la représentativité de la source d'information utilisée, différents modèles binaires peuvent être construits au niveau sous-national (régions, provinces, département, etc.). Il convient de rappeler que le travail des enfants et les enquêtes sur les foyers constituent généralement le premier niveau de désagrégation possible à ce niveau. Certes, comme dans tout exercice économétrique, il est important d'examiner le degré ou la qualité de l'ajustement du modèle de régression logistique, car les résultats finaux dépendront de la spécification, c'est-à-dire des variables incluses dans le modèle²⁴.

Pour finaliser cette étape, il est nécessaire de sauvegarder les valeurs des coefficients sous-nationaux des modèles développés afin de les ajouter ou de les coller à la source d'information utilisée dans l'étape suivante (généralement le recensement). Cette étape suppose donc que les modèles développés dans les enquêtes ne comprennent que des variables qui peuvent être reproduites dans la source utilisée dans la troisième étape.

²⁴ Pour plus d'informations sur les ajustements des modèles de régression logistique, voir, par exemple : Hosmer et Lemeshow (2000). Applied Logistic Regression, 2nd ed. New York. États-Unis.

C. Étape III : Mise en œuvre du modèle par le biais de recensements de la population

L'objectif de cette troisième étape est de pouvoir estimer les probabilités de travail des enfants et des adolescents avec des niveaux de désagrégation géographique plus faibles que l'enquête utilisée dans l'étape II (par exemple, au niveau des municipalités). En ce sens, la source d'information utilisée est précisément celle qui permet une plus grande couverture et désagrégation, comme les micro-données issues des recensements de population, des recensements de l'éducation, etc.

Une fois la source d'information sélectionnée, la première étape consistera à normaliser les variables du recensement avec les variables de l'enquête utilisées à l'étape II. L'objectif est que les deux instruments aient des variables similaires, tant dans leur nom que dans les codes de leurs catégories. La deuxième étape consistera à coller les valeurs des coefficients (résultant de l'estimation de la régression logistique) comme nouvelles variables dans le recensement. Le nombre de nouvelles variables sera donné par le nombre de variables utilisées dans la régression plus la constante. La troisième étape consiste à calculer la probabilité pour chaque enfant d'être dans le travail des enfants, sur la base des coefficients collés comme variables du recensement. Pour effectuer cette procédure, la formule suivante est utilisée :

$$p_i = \frac{1}{1 + e^{-(\beta_i x_i)}}$$

Où β_i^r , représente les coefficients obtenus à partir des modèles de régression pour chacune des régions (r), $r=(1,2,\dots,R)$, et x_i , représente la variable explicative du modèle dans le recensement.

Le résultat de la formule sera une nouvelle variable qui contiendra la probabilité pour chaque enfant de travailler. Cette probabilité individuelle peut également être travaillée comme une probabilité moyenne de travail des enfants au niveau local, avec l'objectif de pouvoir identifier dans quels territoires le problème pourrait se concentrer. L'important dans le résultat de cette estimation n'est pas la valeur de l'incidence du travail des enfants, mais plutôt de déterminer quels territoires ont la plus forte probabilité et quels facteurs ont le plus d'impact sur cette probabilité.

Enfin, un calibrage ou une correction de l'estimation sera effectuée, dans le but de pouvoir se rapprocher des taux réels de travail des enfants. Pour réaliser cette dernière étape, le taux officiel de travail des enfants le plus proche du territoire analysé (national ou régional) sera sélectionné sur la base de l'enquête utilisée à l'étape II. Avec ces informations, les individus seront d'abord classés de la plus faible à la plus forte probabilité d'estimation du travail des enfants, puis ceux qui se situent dans le taux officiel détecté (par exemple, 10 % de travail des enfants) seront sélectionnés. Ainsi, le « x pour cent » (x percentile) des individus ayant la plus forte probabilité d'être dans le travail des enfants sera sélectionné à l'aide d'une variable muette selon la fonction suivante :

$$y_i^c = \begin{cases} 1 & \text{si } pc(p_i) \geq pc(100 - TI_r) \\ 0 & \text{si } pc(p_i) < pc(100 - TI_r) \end{cases}$$

Où TI_r représente le taux régional de travail des enfants obtenu à partir des enquêtes et se réfère au percentile ou au point de coupure correspondant. pc fait référence au percentile ou au point de coupure correspondant.

Une fois les cas identifiés sur la base des informations du recensement, les données sont agrégées pour obtenir une approximation du nombre d'enfants et d'adolescents dans l'unité territoriale d'analyse (municipalité, commune ou district).

D. Étape IV : Caractérisation territoriale

Une fois que les probabilités de travail des enfants ont été estimées au niveau local, vient l'étape de caractérisation. La première étape consistera à examiner le poids des différents facteurs incorporés dans les modèles représentatifs, pour lesquels on utilisera les coefficients mesurés comme Odds Ratio, c'est-à-dire le nombre de fois qu'une chose peut se produire par rapport à une chose qui ne peut pas se produire (voir encadré No. 1). Cela permettra non seulement de mentionner quelle variable ou quel facteur est le plus important pour expliquer le travail des enfants, mais aussi comment ce facteur s'exprime dans les différents territoires. La valeur minimale possible est 0, la valeur 1 implique que les deux catégories comparées sont égales et le maximum théoriquement possible est infini. Dans ce sens, les valeurs supérieures à 1 signifient que la présence du facteur est associée à une plus grande occurrence de l'événement (dans ce cas, le travail des enfants), il est donc considéré comme un facteur de risque. Inversement, si le résultat du rapport de cotes est inférieur à 1, la présence du facteur est associée à une moindre occurrence de l'événement, et il est donc considéré comme un facteur de protection. Pour une meilleure interprétation du rapport de cotes, on peut le transformer en probabilités, à l'aide de la formule suivante :

$$\text{Probabilité} = \left(\frac{OR}{OR + 1} \right) \times 100$$

En d'autres termes, si l'Odds Ratio (OR) d'un facteur (par exemple l'absentéisme répété) est de 0,33, cela signifie que l'occurrence de l'événement (par exemple le travail des enfants) est 0,33 fois plus probable en présence de ce facteur. Ceci traduit en probabilités (en utilisant la formule), peut être interprété comme une probabilité de 25 % de travail des enfants en présence d'absentéisme répété.

La deuxième étape, après avoir analysé le poids des différents facteurs qui influencent la probabilité du travail des enfants, consiste à examiner cette probabilité au niveau territorial. Il est recommandé ici de regrouper les municipalités de chaque État ou région en groupes de risques de travail des enfants et des adolescents, afin de faciliter l'analyse des informations. La sélection des municipalités par état ou région est faite afin d'éviter de fausser les estimations avec les valeurs extrêmes des autres niveaux. Vous trouverez ci-dessous une autre façon de créer trois groupes (élevé, moyen et faible) en utilisant la même distance par rapport à la taille de la fourchette de risque dans chacun d'eux.

$$Tam\ Intervale = \frac{Max\{Risque\}_j - Min\{Risque\}_j}{N_{municipalités}}$$

Où l'indice j représente une région donnée ; Max{Risque} la probabilité moyenne la plus élevée des municipalités de la région j ; Min{Risque} la probabilité moyenne la plus faible des municipalités de la région j

Enfin, il est suggéré d'utiliser et de croiser différentes sources d'information pour caractériser les territoires. En effet, cette possibilité est l'une des plus grandes vertus de cette méthodologie et celle qui permettrait de développer des politiques territoriales et multisectorielles. En ce sens, il est possible d'utiliser les variables du recensement ou de l'enquête elles-mêmes pour caractériser les individus et les territoires, et/ou d'utiliser des informations provenant des registres administratifs ou d'autres données au niveau sous-national souhaité. Un exemple pourrait être d'utiliser les informations au niveau municipal sur l'abandon scolaire, l'absentéisme scolaire, l'offre scolaire, les programmes sociaux, entre autres.

E. Validation de la méthodologie MIRTE²⁵

L'une des étapes les plus importantes et les plus cruciales dans le développement d'une méthodologie d'estimation est de pouvoir comparer les résultats de la prédiction avec les valeurs observées et ainsi valider la méthodologie. Pour ce faire, il est nécessaire de disposer, premièrement, d'une enquête pour mesurer le travail des enfants et, deuxièmement, d'une méthode pour comparer les résultats, comme un recensement de la population pour mesurer le travail des enfants.

La méthodologie MIRTE a été mise en œuvre et validée en utilisant les informations statistiques disponibles au Brésil. Le choix de ce pays se justifie par le fait que son recensement de la population est l'un des rares instruments de la région qui permet de mesurer directement le travail des enfants et des adolescents (10-17 ans) au niveau sous-national, ce qui a permis de contraster et de valider l'estimation indirecte proposée dans ce rapport.

Afin de faciliter l'analyse, trois groupes de risque de travail des enfants ont été créés²⁶ (faible, moyen et élevé) afin de comparer les groupes des deux méthodologies. Les municipalités qui se trouvent dans le même groupe de risque dans les deux méthodologies sont considérées comme correctement classées. En revanche, les municipalités qui diffèrent dans leurs groupes d'appartenance sont considérées comme mal classées, en distinguant ici entre celles qui diffèrent dans un groupe voisin et celles qui sont dans le groupe opposé.

Tableau 11
Comparaison du classement des municipalités en fonction des différences entre la mesure officielle et l'estimation de l'OIT-CEPALC

États	Correctement classé		Classification erronée				Total
			En groupes voisins		En groupes opposés		
	Nombre de municipalités	%	Nombre de municipalités	%	Nombre de municipalités	%	Nombre
Acre	18	81,8	2	9,1	2	9,1	22
Alagoas	80	78,4	20	19,6	2	2,0	102
Amazonas	34	54,8	23	37,1	5	8,1	62

²⁵ Pour plus de détails sur la validation, voir le rapport technique sur la méthodologie.

²⁶ Pour l'élaboration des groupes de risques, voir les détails méthodologiques dans la section précédente.

États	Correctement classé		Classification erronée				Total
	Nombre de municipalités	%	En groupes voisins		En groupes opposés		
			Nombre de municipalités	%	Nombre de municipalités	%	Nombre
Amapá	12	75,0	3	18,8	1	6,3	16
Baie	292	70,0	120	28,8	5	1,2	417
Ceará	116	63,0	64	34,8	4	2,2	184
Espírito Santo	56	71,8	18	23,1	4	5,1	78
Goiás	147	59,8	79	32,1	20	8,1	246
Maranhão	129	59,5	71	32,7	17	7,8	217
Minas Gerais	487	57,1	310	36,3	56	6,6	853
Mato Grosso do Sul	54	69,2	20	25,6	4	5,1	78
Mato Grosso	79	56,0	56	39,7	6	4,3	141
Para	103	72,0	39	27,3	1	0,7	143
Paraíba	137	61,4	76	34,1	10	4,5	223
Pernambuco	136	73,5	47	25,4	2	1,1	185
Piauí	112	50,2	91	40,8	20	9,0	223
Parana	244	61,2	146	36,6	9	2,3	399
Rio de Janeiro	79	85,9	12	13,0	1	1,1	92
Rio Grande do Norte	117	70,1	41	24,6	9	5,4	167
Rondônia	39	75,0	13	25,0	0	0,0	52
Roraima	5	33,3	8	53,3	2	13,3	15
Rio Grande do Sul	333	67,1	156	31,5	7	1,4	496

États	Correctement classé		Classification erronée				Total
	Nombre de municipalités	%	En groupes voisins		En groupes opposés		
			Nombre de municipalités	%	Nombre de municipalités	%	Nombre
Santa Catarina	166	56,7	118	40,3	9	3,1	293
Sergipe	48	64,0	26	34,7	1	1,3	75
São Paulo	435	67,4	191	29,6	19	3,0	645
Tocantins	67	48,2	66	47,5	6	4,3	139
Total	3.525	64,7	1.816	30,8	222	4,5	5.563

Source : CEPALC, sur la base d'un traitement spécial de l'enquête PNAD 2011 et du recensement 2010 du Brésil.

Les résultats ont montré que, dans le cas du Brésil, la méthodologie d'estimation a permis de classer correctement 65 % des municipalités (environ 3500), c'est-à-dire qu'elles ont été classées dans le même niveau de risque (élevé, moyen, faible) à la fois dans la mesure directe (par le recensement) et dans l'estimation indirecte (méthodologie OIT-CEPALC). Parmi les municipalités mal classées, il est important de souligner que seulement 4,5 % ont été classées dans des groupes opposés dans les deux méthodologies, ce qui montre un bon pouvoir prédictif du modèle proposé.

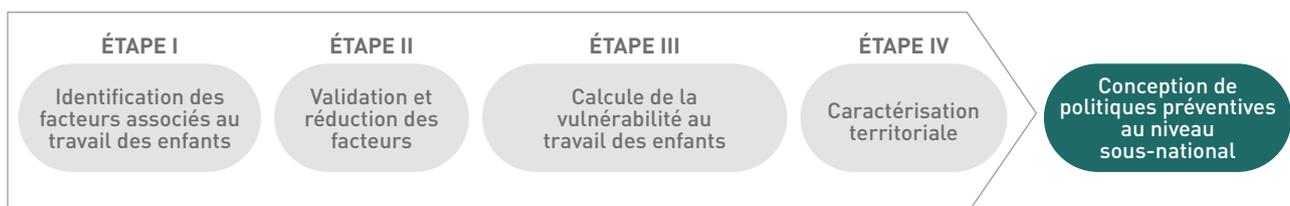
4.2 Modèle de vulnérabilité au travail des enfants (IVTI)

Le modèle de vulnérabilité au travail des enfants (IVTI) apparaît comme une méthodologie alternative pour les pays qui ne disposent pas des informations requises pour appliquer la méthodologie précédente (MIRTE). Plus précisément, l'examen des sources d'information dans la région a montré que certains pays ne disposaient pas d'enquêtes et/ou de recensements actualisés et que dans d'autres, même lorsque ces informations étaient disponibles, les estimations n'étaient pas statistiquement fiables. En réponse à la demande reçue de certains pays intéressés, cette proposition alternative a été élaborée sur la base des informations officielles collectées par différents organismes publics, connues sous le nom de registres administratifs.

Plus précisément, la méthodologie proposée est analogue à celle utilisée dans les indices de développement humain réalisés par le PNUD²⁷. L'objectif est de synthétiser un ensemble de variables de ces registres en un indice, avec pour objectif d'identifier les territoires qui sont plus vulnérables au travail des enfants. En ce sens, elle permettrait aux pays d'utiliser les informations statistiques disponibles d'une nouvelle manière, sans avoir à appliquer de nouveaux et coûteux instruments de mesure à ces fins.

Ensuite, les 4 principales étapes de la méthodologie générique proposée sont présentées, qui consiste d'abord à identifier les variables pertinentes existant dans le pays, puis, compte tenu du grand nombre de variables pouvant être mesurées, celles qui peuvent le mieux expliquer le phénomène sont sélectionnées à l'aide de méthodes statistiques afin de calculer l'indice de vulnérabilité au travail des enfants dans une troisième étape. Dans la dernière étape, les territoires sont caractérisés afin de pouvoir concevoir des politiques préventives au niveau sous-national.

Diagramme 1
Méthodologie d'estimation de la vulnérabilité au travail des enfants



Source : Élaboration propre.

²⁷ L'indice de développement humain (IDH), élaboré par le PNUD, mesure les progrès des pays en résumant en un seul indice trois dimensions du bien-être social (éducation, santé et revenu).

A. Étape I : Facteurs associés au travail des enfants

Comme pour la méthodologie décrite dans la section précédente (MIRTE), la première étape commence par l'identification des variables ou facteurs pertinents pour le risque et la protection (réactivité) au travail des enfants, qui doivent être inclus dans les modèles statistiques à réaliser dans les étapes suivantes.

L'identification des facteurs associés est basée sur l'examen théorique des études précédentes et la disponibilité des données existantes dans les pays. En fait, la principale source d'information sera les registres administratifs, qui sont collectés par différentes agences gouvernementales, mais qui ne se concentrent pas précisément sur le travail des enfants, mais plutôt sur des variables de *substitution* qui permettraient de caractériser son existence. Ainsi, contrairement à la méthodologie précédente, les déterminants du travail des enfants ne seront pas connus ici par des méthodes statistiques, il faudra donc que des études antérieures puissent les identifier afin de savoir quelles variables *proxy* peuvent le mieux expliquer ou caractériser le travail des enfants dans le pays étudié.

B. Étape II : Validation et réduction des facteurs

Compte tenu du grand nombre de variables sur lesquelles on peut travailler, il sera nécessaire d'utiliser une technique statistique appelée Analyse en Composantes Principales (ACP), qui permet d'homogénéiser et de réduire le nombre de variables afin de faciliter l'interprétation des informations. À ce stade, il est proposé d'utiliser la technique de l'ACP pour identifier uniquement les variables qui peuvent être associées et expliquer le travail des enfants. Il est important de mentionner que, bien que la méthodologie d'estimation soit la même dans tous les pays, les données incluses dans l'analyse seront différentes, c'est pourquoi cette technique nous permettra de valider les dimensions et les facteurs qui sont théoriquement significatifs.

Encadré 3

Standardisation des variables

En raison des différentes sources d'information, les variables sont hétérogènes, c'est pourquoi une standardisation sera nécessaire afin d'éliminer les effets d'échelle entre les variables. Pour ce faire, on soustrait la moyenne arithmétique de chaque observation et on la divise par son écart-type.

$$Z_{ij} = \frac{I_{ij} - \hat{I}_j}{SD_j}$$

Où,

Z_{ij} : Variable standardisée j ($j=1, \dots, p$), pour l'entité i ($i=1, \dots, 45$)

I_{ij} : Variable j de l'entité i

\hat{I}_j : La moyenne arithmétique des valeurs de la variable j

SD_j : Ecart-type de la variable j

Les nouvelles variables standardisées sont conformes à une moyenne égale à 0, ainsi qu'à une variance égale à l'unité. Cela nous permet également de dire que toutes les variables sont mises à l'échelle de manière unique.

Mathématiquement, la technique ACP permet d'obtenir, au moyen de variables standardisées $Z_1, Z_2, Z_3, \dots, Z_p$, un ensemble de nouvelles variables Y_k ($k=1, 2, 3, \dots, m$ y $m \leq P$), qui sont des combinaisons linéaires des premières. Cela se fait par le calcul d'une matrice de corrélation qui nous permet de connaître la relation entre les variables standardisées (Z) et ce nouvel ensemble de variables (Y).

$$\begin{aligned} Y_1 &= a_{11} Z_1 + a_{12} Z_2 + \dots + a_{1p} Z_p \\ Y_2 &= a_{21} Z_1 + a_{22} Z_2 + \dots + a_{2p} Z_p \\ &\dots \\ Y_m &= a_{m1} Z_1 + a_{m2} Z_2 + \dots + a_{mp} Z_p \end{aligned}$$

En termes de matrice, cela se résume de la manière suivante $Y = AZ$, et chaque ligne contient les variables du territoire (commune, canton, etc.) observé et sert à se référer à des cas spécifiques. Cette matrice $(m \times p)$ représente le nouvel ensemble de variables également appelé composantes principales. Z est la matrice des variables standardisées et A est la matrice des coefficients.

Les composantes principales doivent remplir certaines conditions : i) elles doivent être non corrélées, c'est à dire $cov(Y_l, Y_k) = 0$, pour $l \neq k$; ii) l'ordre autorise à Y_l une plus grande variance que Y_m , de telle sorte que $var(Y_1) \geq var(Y_2) \geq var(Y_3) \geq \dots \geq var(Y_m)$ et iii) les coefficients sont choisis de manière à ce que a_k est normalisé, c'est-à-dire $1 = \sum_{i=1}^p a_{ik}^2 = a_k' a_k$

La détermination des composantes principales est le résultat de chacune des équations du système présenté ci-dessus. Ici, l'objectif est de trouver les valeurs propres et leurs vecteurs associés, en utilisant :

$$V a_k - \lambda_k a_k = (V - \lambda_k I) a_k$$

Dans l'équation présentée, V est la matrice de covariance des variables standardisées (Z_{ij}); I est la matrice d'identité et λ_k est l'une des valeurs associées à la matrice V . Enfin a_k est le vecteur propre associé à λ_k qui peut être ordonné de telle sorte que $\lambda_1 \geq \lambda_2 \geq \dots \geq \lambda_p \geq 0$. De même, pour déterminer les vecteurs propres (a_k) ils doivent satisfaire aux conditions d'orthonormalité suivantes :

$$a'_k a_r = \sum_{i=1}^p a_{ik} a_{ir} = 1 \text{ s'il est convaincu que } k = r$$

$$a'_k a_r = \sum_{i=1}^p a_{ik} a_{ir} = 0 \text{ s'il est convaincu que } k \neq r \text{ pour tout } k, r = 1, 2, 3, \dots, p$$

En ce sens, en résolvant les systèmes d'équations proposés, et en tenant compte des restrictions imposées, les valeurs obtenues sont les suivantes Y_m dont les principales caractéristiques sont i) que la moyenne des composantes principales est égale à 0, c'est-à-dire que $E(Y_m) = 0$; ii) que la variance des mêmes est leur valeur propre $var(Y_m) = \lambda_k$ iii) qu'elles ne sont pas corrélées, ou $cov(Y_k, Y_r) = 0$ pour tous $k \neq r$ y iv) que la variance des composantes principales est en ordre, comme montré $var(Y_1) \geq var(Y_2) \geq var(Y_3) \geq \dots \geq var(Y_m)$, et que la variance totale est égale à $Traza(V) = \sum_{m=1}^p var(Y_m) = \sum_{k=1}^p \lambda_k = p$.

On obtient un groupe de variables appelées composantes principales Y_m qui regroupent les Z_p en fonction de leur nature et qui permettront d'élaborer un diagnostic plus clair de la situation du travail des enfants dans chaque entité sous-nationale.

En résumé, la technique employée nous permettra de réduire le nombre de variables sur lesquelles on peut travailler et, d'autre part, de regrouper ces variables dans une série de dimensions (éducation, protection sociale, travail, etc.). Cela permettra, lors de l'étape suivante, d'élaborer des sous-indices par dimension sur la base des variables qu'ils contiennent.

C. Étape III : Indice de vulnérabilité au travail des enfants

Comme mentionné ci-dessus, le résultat de l'étape précédente sera une série de dimensions (éducation, protection sociale, travail, etc.) avec leurs variables respectives à analyser. Plus précisément, à ce stade, l'objectif est de synthétiser les variables de chaque dimension en sous-indices, puis, avec ces (sous-indices), de calculer l'indice de vulnérabilité au travail des enfants. La logique qui sous-tend cet indice est analogue à celle utilisée dans les indices de développement humain du PNUD²⁸, qui mesurent les progrès des pays comme résultat de la synthèse de trois dimensions du bien-être social (éducation, santé et revenu).

²⁸ Pour plus d'informations, voir : PNUD, 2014 et PNUD, 2015.

Afin de calculer l'indice de vulnérabilité au travail des enfants, il sera ensuite nécessaire de créer des sous-indices pour chacune des dimensions en sélectionnant des valeurs minimales et maximales pour chaque entité sous-nationale (valeurs de référence) de la dimension, par rapport auxquelles les résultats des entités dans ces dimensions sont comparés.

Il est important de noter qu'en général, pour les variables de « risque », les valeurs élevées seront considérées comme plus vulnérables (par exemple, le pourcentage de travail informel) ; d'autre part, pour les variables de « capacité de réponse », les valeurs élevées seront considérées comme protectrices (par exemple, le pourcentage de fréquentation scolaire). Si cette logique se produit, pour les variables de protection, il sera nécessaire d'effectuer une procédure mathématique afin de maintenir le sens de l'échelle (des valeurs plus élevées correspondent à une plus grande vulnérabilité). En ce sens, pour ces variables, on considérera le complément ou l'inverse du résultat découlant de l'application de la formule générique (100 - Indice).

Compte tenu de ces éléments, la performance dans chaque dimension est exprimée par une valeur comprise entre 0 et 1 après application de la formule générale suivante :

$$\text{Sous-indice de la dimension } X = \frac{\text{valeur réelle} - \text{valeur minimale}}{\text{valeur maximale} - \text{valeur minimale}}$$

Ainsi, l'indice de vulnérabilité au travail des enfants est calculé comme la moyenne géométrique²⁹ des différentes dimensions, ou sous-indices, extraites de l'analyse des composantes principales.

$$\text{Indice de Vulnérabilité au travail des enfants} = \sqrt[n]{D_i * D_{ii} * D_{iii} * \dots}$$

Où,

n= nombre total de dimensions

d= dimension

l= numéro de la dimension

Le résultat final de cette étape sera un score, par entité sous-nationale (municipalité, canton, etc.) sur une échelle de 0 à 100, où la valeur minimale signifiera une faible vulnérabilité au travail des enfants et une valeur proche du maximum signifiera une forte vulnérabilité. Il est important de noter que ce score, pour faciliter l'interprétation, peut être regroupé en fourchettes/groupes de vulnérabilité (faible, moyen, élevé).

²⁹ La moyenne géométrique est généralement utilisée pour calculer des moyennes de pourcentages et d'indices, notamment parce qu'elle n'est pas aussi sensible aux valeurs extrêmes de la distribution (comme l'est la moyenne arithmétique).

D. Étape IV : Caractérisation des territoires

Une fois l'indice de vulnérabilité au travail des enfants estimé, l'étape suivante consiste à caractériser les territoires sous-nationaux. La première étape de cette phase consistera à examiner les scores obtenus dans chacun des sous-indices, dans le but de savoir quelle dimension de l'indice de vulnérabilité est en retard et quelle autre est en avance afin de déterminer laquelle d'entre elles doit faire l'objet d'une politique publique.

En outre, il est suggéré d'utiliser et de croiser différentes sources d'information pour caractériser ces territoires. En effet, cette possibilité est l'une des plus grandes vertus de cette méthodologie et celle qui permettrait l'élaboration de politiques territoriales et multisectorielles. En ce sens, il est possible d'utiliser l'ensemble des variables issues des registres administratifs collectés lors de la première étape, même si ce ne sont pas celles qui ont été sélectionnées dans l'indice. Un exemple pourrait être l'utilisation d'informations, au niveau municipal, sur les taux d'abandon scolaire, l'absentéisme scolaire, l'offre scolaire, les programmes sociaux, entre autres.



5

CONCLUSIONS

Les pays d'Amérique latine et les Caraïbes ont déployé des efforts importants et concrets pour devenir la première région en développement exempte de travail des enfants. Malgré la réduction significative de l'incidence au cours des dernières années, le rythme des progrès et les indicateurs atteints suscitent des inquiétudes quant à la possibilité de respecter les engagements nationaux et internationaux, notamment l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui vise à éliminer toutes les formes de travail des enfants d'ici 2025 (Cible 8.7).

Pour atteindre cet objectif ambitieux, des mesures doivent être prises sur plusieurs fronts, notamment la réduction de la pauvreté, l'amélioration de l'accès, de la pertinence et de la qualité de l'éducation, la création d'opportunités de travail décent pour les membres adultes de la famille (hommes, femmes et jeunes en âge de travailler), le renforcement des politiques de protection sociale, ainsi que de nouvelles stratégies pour identifier et intervenir en temps utile auprès des garçons et filles qui travaillent et prévenir leur entrée précoce sur le marché du travail.

Dans le cadre de ces actions, le Bureau régional de l'OIT pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), a développé un outil avec deux méthodologies qui permettront aux pays de classer les territoires en fonction de leur niveau de probabilité et de vulnérabilité au travail des enfants et d'identifier les principaux facteurs associés à ce risque en utilisant les informations statistiques disponibles (enquêtes, recensements et registres administratifs). Cela permettra aux pays, tant au niveau national que sous-national, de disposer d'informations fiables pour concevoir des réponses préventives multisectorielles ciblées et coordonnées afin d'interrompre la trajectoire du travail des enfants.

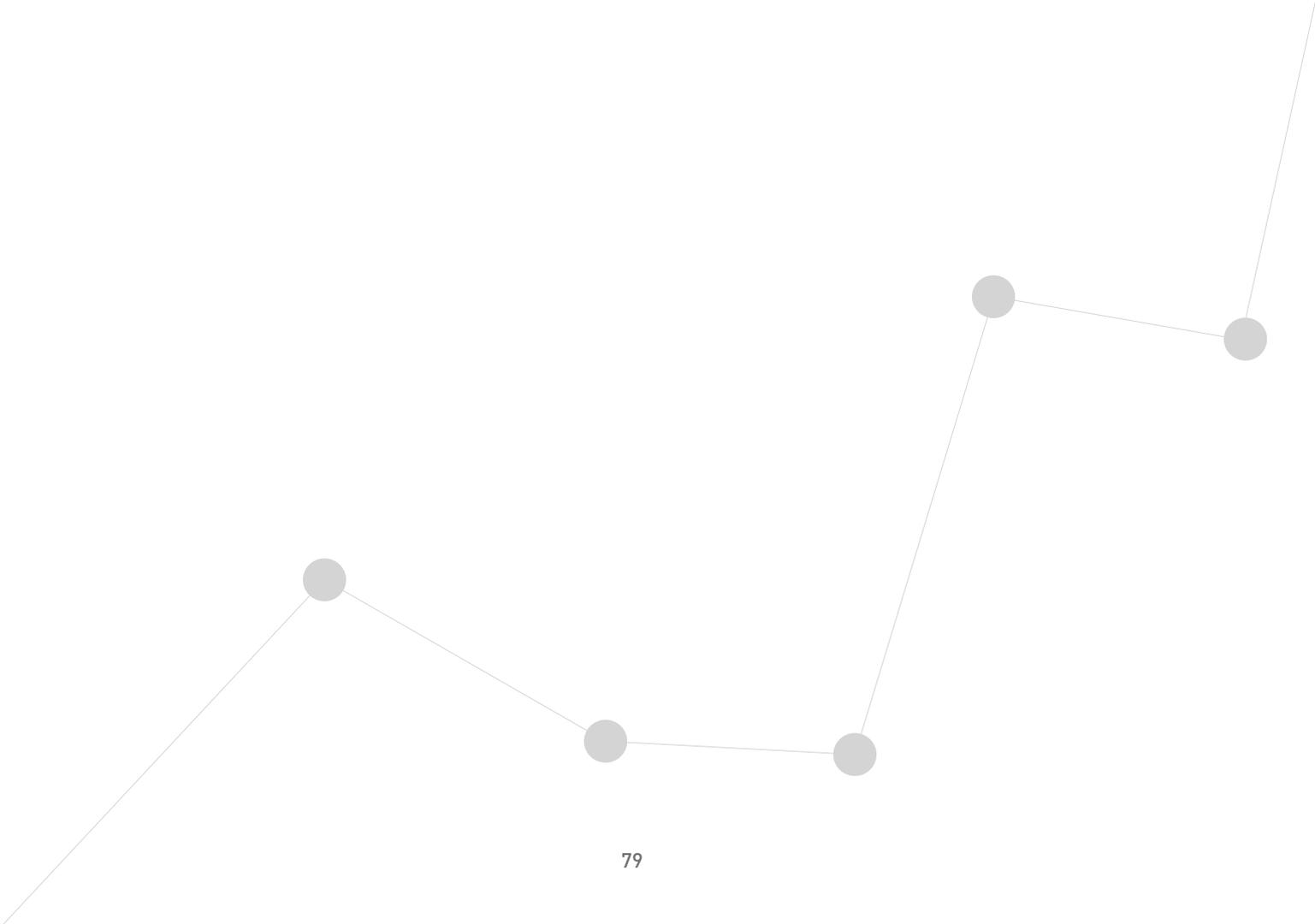
Le modèle d'identification du risque de travail des enfants (MIRTE) et l'indice de vulnérabilité au travail des enfants (IVTI), que l'OIT et la CEPALC mettent à la disposition des pays et des partenaires sociaux, permettent d'utiliser autrement les données statistiques disponibles, en rendant visibles les territoires sous-nationaux qui manquaient d'informations pour la prise de décision. Il s'agit d'un point essentiel pour les pays, puisqu'ils peuvent compter sur des estimations à un niveau inférieur de désagrégation géographique, sans devoir appliquer des instruments de mesure nouveaux et coûteux à ces fins.

D'autre part, en étant capable d'identifier les facteurs associés au risque de travail des enfants, le modèle permet de définir quelles actions multisectorielles sont les plus pertinentes dans les territoires pour interrompre la trajectoire du travail des enfants et de planifier des actions préventives ayant un impact. En ce sens, la proposition fournie est sensible aux territoires et permet la pertinence des stratégies d'intervention.

En termes de mesure, chaque méthodologie est standardisée et peut être adaptée à la disponibilité des données et à la situation particulière de la région et à la situation spécifique de chaque pays et de ses territoires. De même, la relative simplicité de l'outil permet aux équipes techniques des pays de se l'approprier et de l'intégrer dans les processus statistiques habituels de prise de décision, fournissant ainsi des informations opportunes avec une application rentable.

Malgré les progrès importants que ces méthodologies représentent pour mesurer la vulnérabilité au travail des enfants au niveau territorial, il y a certaines limites des méthodologies qui doivent être prises en compte. Tout d'abord, les pays doivent disposer d'informations actualisées provenant d'enquêtes, de recensements et de registres administratifs afin de mettre en œuvre les modèles. Deuxièmement, si le MIRTE est choisi, il est nécessaire de connaître la représentativité de l'enquête, puisque les estimations sous-nationales seront d'autant plus fiables que le nombre de territoires couverts par l'enquête sera élevé. En outre, et en relation avec ce qui précède, il est important de considérer l'erreur dans les estimations, produite à la fois par les erreurs d'échantillonnage et par l'ajustement du modèle de régression. D'autre part, si l'on choisit de travailler avec l'indice de vulnérabilité (IVTI), il faut être conscient des objectifs pour lesquels les registres administratifs utilisés ont été produits et connaître, par le biais des institutions qui les génèrent, les éventuels biais ou erreurs de mesure, puisque les résultats finaux en dépendront. Par conséquent, connaissant ces limites, les estimations du travail des enfants dans les territoires doivent être prises comme une référence, pour aider les politiques publiques, mais jamais comme des chiffres officiels dans les territoires sous-nationaux.

En dépit de ces limites, le modèle d'identification du risque de travail des enfants et l'indice de vulnérabilité au travail des enfants sont considérés comme des stratégies de mesure pertinentes, opportunes et rentables qui peuvent être d'une grande utilité pour les pays dans le processus d'élimination du travail des enfants et des adolescents sur une base durable, en donnant la priorité à la conception et à la mise en œuvre de stratégies préventives pour empêcher l'entrée précoce des enfants et des adolescents sur le marché du travail.



6

BIBLIOGRAPHIE

Admassie, A. (2002). Explaining the high incidence of child labour in Sub-Saharan Africa. En: African Development Review, 14 (2): 251-275.

Acevedo, K.; Quejada, R. y Yáñez, M. (2011). Determinantes y consecuencias del trabajo infantil: un análisis de la literatura. Revista de la Facultad de Ciencias Económicas de la Universidad Militar Nueva Granada, XIX (1), pp.113-124.

Amar, J.; Sierra, E.; Palacio, J.; Madariaga, C. y Pezzano, G. (2012). Trabajo infantil: factores de riesgo y protección en familias del Caribe colombiano. Universidad del Norte. Colombia.

Amin, S.; Quayes, M. y Rives, J. (2004). Poverty and other determinants of child labor in Bangladesh. En: Southern Economic Journal, 70 (4): 876-892.

Basu, K.; Das, S. y Dutta, B. (2007). Child labor and household wealth: Theory and empirical evidence of an inverted-U. En: IZA. Discussion Paper N° 2736.

Basu, K. y Hoang Van, P. (1998). The economics of child labor. En: American Economic Review, 89 (5):1386-1388.

Bar, T. y Basu, K. (2009). Children, education, labor and land: In the long run and short run. En: Journal of the European Economic Association, 7 (2/3):487-497.

Beegle, K.; Dehejia, R. H. y Gatti, R. (2003). Child labor, income shocks, and access to credit. Banco Mundial, documento de trabajo sobre investigaciones relativas a políticas de desarrollo núm. 3075 (Washington, DC).

Blanco, F. y Valdivia, C. (2006). Child labour in Venezuela: Children's economic vulnerability to macroeconomic shocks. Serie de documentos de trabajo del Programa Entendiendo el Trabajo Infantil (Roma).

Bhalotra, S. y Heady, C. (2001). Child farm labour: The wealth paradox. En: Social Protection Discussion Papers 24088, The World Bank.

Bonilla, W. (2010). Determinantes del trabajo infantil y adolescente en Nicaragua. Magíster. Universidad de Chile.

Brown, D. (2002). The determinants of child labor: Theory and evidence. 1st ed. [ebook] Michigan: School of Public Policy, The University of Michigan. Available at: <http://fordschool.umich.edu/rsie/workingpapers/Papers476-500/r486.pdf> [Accessed 10 Jul. 2016].

Buitelaar, R.; Espejo, A.; Gonzáles, S. y León, P. (2015). La comparabilidad de las estadísticas territoriales en América Latina. Serie Desarrollo Territorial N° 18, ILPES/CEPAL. Publicación de Naciones Unidas, Santiago de Chile.

Bustelo, M. (2011). Bearing the burden of natural disasters: Child labor and schooling in the aftermath.

Canagarajah, S. y Coulombe, H. (1997). Child labour and schooling in Ghana. En: Policy Research Working Paper N° 1844, World Bank, Washington, D.C.

Cardoso, E. y Souza, A.P. (2004). The impact of cash transfers on child labor and school attendance in Brazil. Department of Economics, Vanderbilt University Working Papers, 0407.

CELADE (2013). Principales cambios en las boletas de los censos latinoamericanos de las décadas de 1990, 2000 y 2010. Serie Manuales 80, ISSN 1680-886X. Publicación de las Naciones Unidas, Santiago de Chile.

CEPAL (2017) Brechas, ejes y desafíos en el vínculo entre lo social y lo productivo. Segunda Reunión de la Conferencia Regional sobre Desarrollo Social de América Latina y el Caribe. Montevideo, 25-27 de octubre 2017.

CEPAL (2016) Panorama Social de América Latina 2016. Publicación de las Naciones Unidas, Santiago, Chile.

CEPAL (2019). Protección social universal en América Latina y el Caribe. Textos seleccionados 2006-2019. Publicación de las Naciones Unidas, Santiago, Chile.

Cheng, R. (2015). Cinco claves para acelerar la reducción del trabajo infantil en América Latina y el Caribe. Oficina Internacional del trabajo. Lima, Perú.

Cigno, A. y Rosati, F.C. (2001). Child labour, education, fertility and survival in rural India. Pacific Economic Review, 7: 1-19.

Cornia, G.A.; Jolly, R. y Stewart, F. (1987). Adjustment with a human face: Protecting the vulnerable and promoting growth. Oxford: Oxford University Press.

Dehejia, R. y Gatti, R. (2002). Child labor: The role of income variability and access to credit across countries. En: World Bank Policy Research Working Paper N° 2767 and National Bureau of Economic Research Working Paper N° 9018.

Del Carpio, X.V. y Loayza, N.V. (2012). The impact of wealth on the amount and quality of child Labour. Banco Mundial, documento de trabajo sobre investigaciones relativas a políticas de desarrollo núm. 5959 (Washington, DC).

DeGraff, D. y Levison, D. (2009). Children's work and mothers' work – what is the connection?

Del Río, M. and Cumsille, P. (2008). ¿Necesidad económica o preferencias culturales? La justificación parental del trabajo infantil en Chile. *Psykhé*, 17(2), pp.41-52.

Departamento Administrativo Nacional de Estadística (DANE) (2010). Metodología para el fortalecimiento de registros administrativos. Bogotá, Colombia. Disponible en: <https://unstats.un.org/unsd/dnss/docsnqaf/Methodology%20for%20the%20strengthening%20of%20records.pdf>.

Duryea, S.; Lam, D. y Levison, D. (2007). Effects of economic shocks on children's employment and schooling in Brazil, en *Journal of Development Economics*, Vol. 84, núm. 1, págs. 188-214.

Echegoyen, G. (Compiladora) (2003). Registros administrativos, calidad de los datos y credibilidad pública: presentación y debate de los temas sustantivos de la segunda reunión de la Conferencia Estadística de las Américas de la CEPAL. Serie estudios estadísticos y prospectivos N° 21. CEPAL, Santiago de Chile.

Edmonds, E. (2003). Child labour in South Asia, OECD Social, Employment and Migration Working Papers N° 5, París, Organización para la Cooperación Económica y el Desarrollo.

Edmonds, E. y Shrestha, M. (2012). The impact of minimum age of employment regulation on child labor and schooling. *IZA Journal of Labor Policy*, 1(1), p.14.

Emerson, P. y Souza, A. (2003). Is there a child labor trap? Intergenerational persistence of child labor in Brazil. En: *Economic Development & Cultural Change*, 51(2): 375.

Fallon, P. y Tzannatos, Z. (1998). Child labor: Issues and directions for the World Bank. Human Development Network. Washington: World Bank.

Ferro, A.R y Kassouf, A.L. (2005). Efeitos do aumento da idade mínima legal no trabalho dos brasileiros de 14 e 15 anos. *Revista de Economía y Sociología Rural*, 43 (2), 307-329.

Fondo de las Naciones Unidas para la Infancia (UNICEF) (2016). Las edades mínimas legales y la realización de los derechos de los y las adolescentes. Una revisión de la situación en América Latina. Oficina Regional de UNICEF para América Latina y el Caribe (UNICEF LACRO).

Fondo de las Naciones Unidas para la Infancia (UNICEF) (2015a). Addressing social norms and gender in support of equity in education. UNICEF Regional Office for Eastern and Southern Africa, Programme Brief, UNICEF.

Fondo de las Naciones Unidas para la Infancia (UNICEF) (2015b). Monitoring the situation of children and women for 20 Years: The Multiple Indicator Cluster Surveys (MICS) 1995–2015, UNICEF, New York.

Gil, A. y Cortez, R. (2003). Factores determinantes del trabajo infantil en Perú. Revista de relaciones laborales, 10-11, pp.23-39.

Guarcello, L.; Kovrova, I. y Rosati, F. (2008). Child labour as a response to shocks: Evidence from Cambodian villages. Serie de documentos de trabajo del Programa Entendiendo el Trabajo Infantil (Roma).

Hoop, J. y Rosati, F. (2014). Cash transfers and child labor. Understanding Children's Work (UCW) Programme. Working Paper, Rome, Italy.

Hosmer, D. y Lemeshow, S. (2000). Applied logistic regression, 2nd ed. Nueva York. Estados Unidos.

Instituto Nacional de Estadísticas de Chile (INE) (2015). Guía general para la producción estadística basada en registros administrativos, con enfoque de género. Santiago de Chile. Septiembre 2015.

Instituto Nacional de Estadísticas de Ecuador (INEC) (2012). Sistema Nacional de Registros Administrativos con fines estadísticos. Quito, Ecuador.

Jensen, P. y Nielsen, H.S. (1997). Child labour or school attendance evidence from Zambia. En: Journal of Population Economics, 10: 407-424.

Kabeer, N. (2013). The rise of the female breadwinner: Reconfigurations of marriage, motherhood and masculinity in the global economy. In: Ray; Shirin M. and Waylen, G. (eds). New frontiers in feminist political economy. Routledge IAFFE Advances in Feminist Economics. Routledge, New York, USA, pp. 62-84. ISBN 9780415539791.

Kumari, K. (2013). An empirical study of determinants of child labour. International Journal of Science, Environment and Technology, 2(3), pp.423-433.

Levison, D. (1991). Children's labor force activity and schooling in Brazil. Unpublished Ph.D. Dissertation, University of Michigan.

López-Ávila, D. (2009). Pobreza y trabajo infantil: Diferencias entre trabajo dentro y fuera del hogar. Evidencia para Colombia, 2001-2003. Documentos de economía, working paper. Bogotá, Colombia.

Muñoz, P. (2014). Determinantes de la oferta de trabajo infantil en los hogares de Cali: evidencia desde modelos de elección discreta 2012. Licenciatura. Universidad de San Buenaventura.

Naciones Unidas (2009). Diseño de muestras para encuestas de hogares: directrices prácticas. Estudios de métodos, Serie F, N° 98. Departamento de Asuntos Económicos y Sociales, División de Estadística. Nueva York, Estados Unidos.

Organización Internacional del Trabajo (OIT) (2017). Estimación mundial sobre el trabajo infantil y la esclavitud moderna de 2017 - Hoja de datos regional de las Américas. Ginebra.

Organización Internacional del Trabajo (OIT) (2016a). Alianza 8.7 de los ODS. 11 de julio de 2016. Sitio web: http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_486938.pdf.

Organización Internacional del Trabajo (OIT) (2016b). En la ruta de las ilusiones: adolescentes trabajadores migrantes de 14-17 años en los países del Triángulo Norte de Centroamérica. Oficina de la OIT para América Central, Haití, Panamá y República Dominicana – San José.

Organización Internacional del Trabajo (OIT) (2015). Informe mundial de 2015 sobre el trabajo infantil: allanar el camino hacia el trabajo decente para los jóvenes. Ginebra.

Organización Internacional del Trabajo (OIT) (2013). Informe mundial de 2013 sobre el trabajo infantil: vulnerabilidad económica, protección social y lucha contra el trabajo infantil. Ginebra.

Organización Internacional del Trabajo (OIT) (2009). Decimoctava Conferencia Internacional de Estadísticos del Trabajo, Resolución II, sobre las estadísticas del trabajo infantil (ISBN 978-92-2-321730-3), Ginebra.

Organización Internacional del Trabajo (OIT) (2018). Vigésima Conferencia Internacional de Estadísticos del Trabajo, Resolución IV: Resolución para enmendar la 18ª CIET Resolución sobre Estadísticas de Trabajo Infantil. Ginebra.

Organización Internacional del Trabajo (OIT) (2012). Niños migrantes en situación de trabajo infantil: un grupo invisible que necesita atención. Estudio basado en los casos registrados por las líneas de asistencia para niños.

Organización Internacional del Trabajo (OIT) y Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL) (2020). La pandemia por la COVID-19 podría incrementar el trabajo infantil en América Latina y el Caribe. Nota Técnica N° 1. Junio 2020, Santiago-Lima.

Organización Internacional del Trabajo (OIT) y Fondo para la Alimentación y la Agricultura (FAO) (2013). Trabajo infantil en la agricultura: una forma de reproducir la pobreza entre generaciones. Notas sobre trabajo rural N° 2. Santiago de Chile.

Organización Internacional del Trabajo (OIT) y Ministerio del Trabajo y Previsión Social (MINTRAB) (2016). Realidades invisibles: trabajo doméstico infantil, trabajo infantil en el trabajo doméstico, labores en el propio hogar y explotación sexual comercial en niños, niñas y adolescentes. Santiago, Chile.

Ortiz, I. y Cummins, M. (2012). The jobs crisis, en Ortiz y Cummins (eds). A recovery for all: Rethinking socio-economic policies for children and poor households. New York: United Nations Children's Fund (UNICEF).

Patrinos, H.A. y Shafiq, M. (2008). A positive stigma for child labor. Policy Research Working Paper N° 4697. The World Bank.

Pinzón, A.; Briceño, L.; Gómez, A. y Latorre, C. (2003). Trabajo infantil en las calles de Bogotá. En: Rev. Cienc. Salud, 1(2): 151-163.

Pinzón, A.; Briceño, L.; Botero, J.; Cabrera, P. y Rodríguez, M. (2006). Trabajo infantil ambulante en las capitales latinoamericanas. En: Salud pública Méx., 48 (5): 363-372.

PNUD (2014). Índice de Desarrollo Humano Municipal en México: Nueva metodología. Mayo, 2014, México.

PNUD (2015). Boletín de la Tendencia Laboral del Desarrollo Humano. Notas técnicas N° 6, 2015, México.

Ray, R. (2000a). Analysis of child labour in Peru and Pakistan: A comparative study. En: Journal of Population Economics, 13 (1): 3.

Ríbero, R. (2001). Estructura familiar, fecundidad y calidad de los niños en Colombia. Desarrollo y Sociedad.

Sauma, P. (2015). Insumo para el diseño del marco acelerador para la reducción del trabajo infantil y la protección del trabajo adolescente permitido en América Latina y el Caribe. Organización Internacional del Trabajo. Lima.

SIMPOC (2004). Estadísticas del trabajo infantil: manual sobre las metodologías para la recolección de datos a través de encuestas. Programa de Información Estadística y Seguimiento en Materia de Trabajo Infantil (SIMPOC), OIT, Ginebra.

Tuttle, C. (2006). History repeats itself: Child labor in Latin America. *Employee Responsibilities and Rights Journal*, N° 18, Vol. 2, pág. 143-154.

Ureña, S.; Tovar, L. y Castillo, M. (2009). Determinantes del trabajo infantil y la escolaridad: el caso del Valle del Cauca en Colombia. *Revista Latinoamericana de Ciencias Sociales, Niñez y Juventud*, 7(2), pp.707-733.

Understanding Children's Work Project (UCW) (2011). Understanding the Brazilian success in reducing child labour: Empirical evidence and policy lessons. Drawing policy lessons from the Brazilian experience. Rome, Italy.

Villazhañay, J. y Narvárez, G. (2014). Características y determinantes del trabajo infantil y su influencia en la deserción escolar en el Ecuador, 2012. Licenciatura. Universidad de Cuenca.

Yap, Y. T.; Sedlacek, G.; Orazem, P.F. (2002). Limiting child labor through behaviorbased income transfers: An experimental evaluation of the PETI program in rural Brazil. Documento inédito. Disponible en: <http://www.iadb.org/res/publications/pubfiles/pubs-223.pdf>.



ANNEXES

Annexe 1: Études sur les facteurs associés au travail des enfants

L'analyse documentaire fait état de différentes méthodes statistiques pour aborder l'étude des facteurs associés au travail des enfants³⁰. En général, la plupart des études calculent la probabilité qu'un enfant soit ou non soumis au travail des enfants sur la base d'un ensemble de variables indépendantes. Cet ensemble de variables ayant une influence significative est considéré comme des déterminants ou des facteurs associés au travail des enfants.

Les principales études analysées font état de deux modèles statistiques principaux, qui sont similaires l'un à l'autre, puisqu'il s'agit de modèles de probabilité. Il s'agit de modèles de régression logistique (binomial ou multinomial) et de modèles probit (binomial et à deux degrés). En termes très simples, la différence entre les deux modèles réside dans la façon dont les variables dépendantes sont statistiquement distribuées. Le premier a une distribution Logit cumulative, plutôt qu'une distribution normale comme dans les modèles Probit.

Principales études et type de modèle utilisé

Auteurs	Titre	Lieu	Type de modèle
Bernal et Cárdenas (2006)	Trabajo infantil en Colombia	Colombie	Reg. Logistique binomiale

³⁰ On l'appelle aussi les déterminants du travail des enfants.

Auteurs	Titre	Lieu	Type de modèle
Bonilla, W. (2010)	Determinantes del trabajo infantil y adolescente en Nicaragua	Nicaragua	Reg. Logistique binomiale
Canagarajah et Coulombe (1997)	Child labor and schooling in Ghana	Ghana	Probit binomiale
Cortez, R. et Gil, A. (2000)	Factores determinantes del trabajo infantil en Perú	Pérou	Modèle Probit à deux étapes
Del Rio, M.F. et Cumsille, P. (2008)	¿Necesidad económica o preferencias culturales? La justificación parental del trabajo infantil en Chile	Chili	Reg. Logistique
Gunnarsson, Orazem et Sanchez (2004)	Child labour and school achievement in Latin America	Amérique Latine	Modèle Probit
Heady (2000)	What is the effect of child labour on learning achievement? Evidence from Ghana	Ghana	Probit binomiale
INE, Uruguay (2010)	Magnitud y características del trabajo infantil en Uruguay	Uruguay	Reg. Logistique binomiale
INEC, Équateur (2015)	Trabajo infantil en Ecuador: Hacia un entendimiento integral de la problemática	Équateur	Reg. Logistique multinomiale
Muñoz, V. (2014)	Determinantes de la oferta de trabajo infantil en los hogares de Cali: Evidencia desde modelos de elección discreta 2012	Colombie	Reg. Logistique
Patrinos et Psacharopoulos (1995)	Educational performance and child labor in Paraguay	Paraguay	Analyse multivariée
Patrinos et Psacharopoulos (1997)	Family size, schooling and child labor in Peru – An empirical analysis	Pérou	Reg. Logistique
Psacharopoulos (1997)	Child labor versus educational attainment: Some evidence from Latin America	Bolivie et Venezuela	Reg. Logistique

Auteurs	Titre	Lieu	Type de modèle
Pedraza et Ribero (2006)	El trabajo infantil y juvenil en Colombia y algunas de sus consecuencias clave	Colombie	Logit multinomial, Probit binomiale, Probit ordonné
Ravallion et Wondo (2000)	Does child labor displace schooling? Evidence on behavioral responses to an enrollment subsidy	Bangladesh	Probit binomiale
Ray (2000a)	Poverty, household size and child welfare in India	Inde	Reg. Logistique
Ray (2000b)	Analysis of child labour in Peru and Pakistan: A comparative study	Pérou et Pakistan	Méthode en deux étapes SLS
Ray et Lancaster (2004)	The impact of children's work on schooling: Multi-country evidence based on SIMPOC data	Cambodge et Namibie	Logit multinomial, MCO Variables instrumentales
OIT / UNICEF / Banque mondiale (2013 y 2014)	Entendiendo el trabajo infantil y el empleo juvenil	El Salvador et la République dominicaine	Biprobit
Urueña, et. al. (2009)	Determinantes del trabajo infantil y la escolaridad: El caso del Valle del Cauca en Colombia	Colombie	Probit binomiale
Villazhañay, J. et Narváez, G. (2014).	Características y determinantes del trabajo infantil y su influencia en la deserción escolar en el Ecuador, 2012	Équateur	Probit binomiale

Source : Élaboration propre en mai 2018.

Dans la plupart des études examinées, les modèles utilisés fonctionnent avec la variable dépendante comme une variable dichotomique (logit binomiale et probit binomiale), dans lesquels ils estiment la probabilité de travailler (travaille ou ne travaille pas) sur la base d'un ensemble de variables indépendantes. Dans les études utilisant des modèles multinomiaux, la variable dépendante prend plus de deux valeurs. Par exemple, une variable dépendante avec trois catégories de réponse : i) L'enfant travaille seulement ; ii) Travaille et étudie ; iii) Étudie seulement.

Pour plus d'information, visitez le site :

**Initiative régionale Amérique latine et les Caraïbes
sans travail des enfants**

www.iniciativa2025alc.org
iniciativaregional@ilo.org

Organisation internationale du travail (OIT)

www.ilo.org/travaildesenfants
sirti_oit@ilo.org

**Commission économique pour l'Amérique latine et les
Caraïbes (CEPALC)**

Division du développement social

www.cepal.org/en/work-areas/social-development



Le financement de l'impression de cette publication est assuré par le ministère du Travail des États-Unis dans le cadre de l'accord de coopération numéro IL-30147-16-75-K-11 (projet MAP16). 100% du coût total du projet MAP16 est financé par des fonds fédéraux, pour un total de 22,4 millions de dollars. Ce matériel ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques du Département du travail des États-Unis, et la mention de noms commerciaux, de produits commerciaux ou d'organisations n'implique pas l'approbation du gouvernement des États-Unis.